

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 7 mai dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Convention de mise à disposition de locaux au pôle de services Camille Claudel - Bénéficiaire : association FODENO - Occupation à titre gratuit.
- ↳ Avenant au contrat de location entretien pour l'installation de trois fontaines au Centre Technique Municipal - Titulaire du contrat : société Elis - Durée : du 2 mai au 31 décembre 2003.
- ↳ Location de sept télécopieurs pour les services municipaux - Titulaire du contrat : société GE Capital - Coût trimestriel : 1 483,38 €TTC.
- ↳ Renégociation de la dette - Souscription d'un emprunt de substitution auprès du Crédit Foncier de France - Montant : 336 233,59 €
- ↳ Mise à disposition par la Ville d'appartement tiroir dans le cadre de la réhabilitation de leur logement - Convention d'occupation temporaire - 14 rue Duquesne à Dieppe - Bénéficiaires : M. et Mme DEVAUX - Durée : 6 mois - Participation financière mensuelle 91 € - Montant de l'allocation logement versée directement au CCAS par la CAF : 305,96 €
- ↳ Contrats de prestations d'animations à la fête du quartier du Val Druel le 12 juillet 2003 - Titulaires des contrats :
  - M. Anthony RAOULT - coût de la prestation : 250 €
  - SARL S.P PRODUCTION - coût de la prestation : 1 004,64 €
  - SARL JUKA DIFFUSION - coût de la prestation : 549 €
  - Mme Brigitte GOUTEUX pour le groupe "Hémisphère" - coût de la prestation : 250 €
  - Melle Nathalie GRANDPIERRE - coût de la prestation : 305 €
- ↳ Don de mobilier scolaire réformé - Bénéficiaire : coopérative de l'école Richard Simon.
- ↳ Contrat de dégraissage du réseau d'extraction des buées grasses de la cuisine de la résidence Victor Hugo - Titulaire du contrat : Société Mécanique Tréportaise - Durée : deux ans - Montant de la prestation : 225,17 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Aide aux sinistrés de Montivilliers**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, propose au Conseil Municipal d'affirmer la solidarité de la Ville de Dieppe avec les habitants de la Ville de Montivilliers en Seine Maritime, victimes des graves inondations le 1<sup>er</sup> juin 2003, en attribuant une aide exceptionnelle de 1 500 € à la Ville de Montivilliers.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte administratif 2002 - budget principal - budgets annexes**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire. Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné Monsieur Robert GRUEL, doyen d'âge, pour présider le vote du compte administratif

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le dossier remis aux conseillers municipaux comprend :

- le compte administratif du Budget Principal
- le compte administratif du Budget du Service de l'Eau,
- le compte administratif du Budget du Service de l'assainissement,
- le compte administratif du Budget du Stationnement,
- un état de la Dette (annexe 1)
- un état des Emprunts garantis (annexe 2)
- un état des Immobilisations (annexe 3)
- un état statistique et financier (annexe 4)
- le rapport des Services Financiers

La Commission n° 1 a été réunie le 20 juin 2003.

#### 1/ Budget Principal :

Le résultat cumulé de l'exercice 2002 est de 3 694 032,85 €

Il provient d'un excédent de 6 753 507,43 € en section de fonctionnement et d'un besoin de financement en section d'investissement de 3 059 474,58 €

En section d'investissement, le total des mandats émis est de 15 884 541,19 € et le total des recettes est de 14 223 175,59 €

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 48 886 051,58 € le montant des recettes est de 53 249 055,70 €

L'épargne nette, c'est-à-dire l'écart entre les dépenses de gestion (hors fonds de concours, subventions d'équipement, travaux en régie) et les recettes de gestion, après financement de l'annuité est de 2 148 539 € à la clôture de l'exercice 2002.

L'annuité de la dette représente 12,85 % des recettes ordinaires contre 13,18 % en 2001.

Le ratio encours de la dette par habitant passe de 1 140,01 € à 1 144,50 € en 2002.

A titre indicatif, l'encours de la dette par habitant (dernier ratio connu : 2001) est de

Moyenne de la Strate : 1 064 €

Ensemble des communes de plus de 10 000 habitants : 1 072 €

Le taux moyen d'intérêt de la dette est de 4,85 %.

Le taux moyen en 2000 pour les communes de 20 à 50 000 habitants était de 5,2 %.

#### Le fonctionnement :

- les charges à caractère général (fournitures diverses, prestation de service etc.) représentent 24 % des dépenses ordinaires.
- les autres charges de gestion (subventions – participations...) représentent 22 %
- les charges de personnel quant à elles représentent 48 %.

Les recettes comprennent :

- les dotations et participations : 42 % du total des recettes ordinaires
- les impôts et taxes : 47 % du montant des recettes
- les produits des services et divers représentent 11 %

Le rattachement des charges et produits en fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représente :

- en ce qui concerne les charges rattachées à l'exercice : 1 167 171,45 €
- en ce qui concerne les produits : 2 074 873,04 €

L'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital, y compris les fonds de concours, subventions d'équipement et les travaux en régie) est de 10 253 002,69 € ce qui représente un taux de réalisation de 58,62 % par rapport aux prévisions.

Ces dépenses sont financées par :

- l'emprunt	42 %
- le FCTVA	13 %
- les subventions et participations	28 %
- Les fonds propres	17 %

Les Budgets annexes :

- Le budget du stationnement :

Le résultat cumulé de l'exercice est de 11 738,86 € Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 6 403,14 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €

Le montant des dépenses réalisées au cours de l'année en fonctionnement est de 1 371 325 € et de 1 360 196,63 € en recette.

- Le budget du service de l'eau :

L'excédent cumulé de l'exercice est de 4 832,17 € Il provient d'un excédent en section de fonctionnement de 164 383,81 € et d'un besoin de financement en section d'investissement de 159 551,64 €

Le total des dépenses réalisées en investissement est de 866 708,68 € le montant des recettes est de 646 536,21 €

En fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'année sont de 391 151,35 € les recettes sont de 555 535,16 €

- Le budget du service de l'assainissement :

Le résultat cumulé de l'exercice est de 915 297,93 € Il est constitué par un excédent en fonctionnement de 1 121 915,36 € et d'un besoin de financement en section d'investissement de 206 617,43 €

Les dépenses réalisées en investissement au cours de l'année s'élèvent à 817 897,96 € et les recettes à 716 243,11 €

En fonctionnement, le total des dépenses est de 1 399 523,63 € et le total des recettes est de 2 521 438,99 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE et ADOPTE** le compte administratif 2002, budget principal et budgets annexes ci-dessus par :

☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Compte de gestion - budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget principal établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte de gestion - budget de l'eau**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget de l'Eau établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte de gestion - budget de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget de l'Assainissement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte de gestion - budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget du Stationnement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Affectation du résultat de l'exercice 2002 - budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 6 753 507,43 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2002 comme suit :

En recette d'investissement

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 059 474,58 €
-------------	---------------------------------------	----------------

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 694 032,85 €
------------	------------------------------------	----------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2002 - budget de l'eau**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 164 383,81 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2002 comme suit :

En recette d'investissement

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	159 551,64 €
-------------	---------------------------------------	--------------

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 832,17 €
------------	------------------------------------	------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2002 - budget de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 1 121 915,36 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2002 comme suit :

En recette d'investissement

Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	206 617,43 €
-------------	---------------------------------------	--------------

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	915 297,93 €
------------	------------------------------------	--------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2002 - budget du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 6 403,14 € que l'excédent de la section d'investissement est de 5 335,72 €, montants identiques au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2002 comme suit :

En recette d'investissement

Compte 001	Résultat reporté	5 335,72 €
------------	------------------	------------

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat reporté	6 403,14 €
------------	------------------	------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Compte administratif 2002 - Domaine "les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire. Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a désigné Monsieur Robert GRUEL, doyen d'âge, pour présider le vote du compte administratif

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2002 du domaine «les Roches» lequel a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 4 juin 2003.

Le présent compte administratif s'établit comme suit :

Section d'investissement

- Dépenses réalisées	6 382,38 €	
- Recettes réalisées	4 860,93 €	
Déficit		1 521,45 €

Section de fonctionnement

- Dépenses réalisées	283 853,58 €	
- Recettes réalisées	302 685,09 €	
Excédent		18 831,51 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE et ADOPTE** le compte administratif 2002 du domaine "Les Roches" ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Compte de gestion - budget du domaine "les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du domaine «Les Roches» établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de ce même exercice.

Le compte de gestion a été préalablement approuvé par le conseil d'exploitation lors de sa séance du 4 juin 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2002  
Budget du domaine "les Roches"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 18 831,51 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M4, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2002 comme suit :

En recette d'investissement

Compte 1068	1 521,45 €
-------------	------------

En recette de fonctionnement

Compte 002	Résultat reporté	17 310,06 €
------------	------------------	-------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1 - exercice 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal, la décision modificative n° 1 du Budget Principal, qui tient compte des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2003.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépense et en recette, les éléments suivants :

#### Section d'Investissement

##### Dépenses :

- Opération d'actif – moins values de cession	- 285 660,97
- Immobilisations incorporelles	- 94 000,00
- Acquisitions diverses	+ 676 989,00
- Immobilisations en cours	- 186 650,00
- Régularisation autres immobilisations financières	- 250 000,00
- Dépenses imprévues	+ 250 000,00

Total	<u>110 678,03</u>
-------	-------------------

##### Recettes :

- Complément FCTVA	150 000,00
- Régularisation des dotations et subventions	59 923,00
- Provisions réglementées	250 000,00
- Moins value de cession	449 388,52
- Sortie d'actif immobilisations corporelles	42 259,51
- Virement de la section de Fonctionnement	- 840 893,00

Total	<u>110 678,03</u>
-------	-------------------

#### Section de Fonctionnement

##### Dépenses :

- Charges à caractère général (achats – autres charges – prestations de services etc.)	453 065,48
- Charges de personnel	152 600,00
- Charges de gestion courante	45 446,07
- Charges exceptionnelles	491 648,03
- Dotations aux amortissements et aux provisions	250 000,00
- Dépenses imprévues	- 65 000,00
- Virement à la section d'investissement	- 840 893,00

Total	<u>486 866,58</u>
-------	-------------------



Recettes :	
- Complément résultat de fonctionnement	34 032,85
- Produit des services - complément	552 000,00
- Complément suite à modification des dotations et participations	162 004,42
- Autres produits de gestion courante	8 712,00
- Produits exceptionnels	15 778,28
- Différences sur réalisations (produits exceptionnels)	- 285 660,97
Total	486 866,58

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - demande de garantie d'emprunt  
6 logements PLS - Dieppe - 22 avenue Gambetta  
Programme de construction de 14 logements locatifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 05 juin 2003, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer les travaux de construction de 6 logements PLS issus du programme de construction de 14 logements locatifs situés à Dieppe, 22 Avenue Gambetta.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 347 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 347 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 14 logements locatifs collectifs à DIEPPE - 22 avenue Gambetta dont 6 PLS.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt au Logement Social (P.L.S.) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Montant .....	347 000 €
↳ Echéance.....	annuelle
↳ Durée totale du prêt.....	30 ans
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	4,60 %
↳ Taux annuel de progressivité.....	0 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ces lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : La présente délibération annule et remplace la délibération n° 8 en date du 06 mars 2003.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déplacement d'un entraîneur sportif à Dieppe Canada du 29 juin au  
28 juillet 2003 - prise en charge des frais relatifs à ce voyage**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la charte d'amitié liant notre ville à celle de Dieppe au Canada dont nous avons récemment reçu une délégation, il avait été convenu, qu'un échange à caractère sportif aurait lieu entre nos deux villes.

Le premier volet de cet échange aura lieu du 29 juin au 27 juillet 2003 et concerne le football.

La Ville de Dieppe (au Canada) a mis en place il y a deux ans un club de football qui rencontre un vif succès (près de 750 jeunes inscrits) et elle a souhaité permettre tant aux jeunes qu'aux entraîneurs de disposer des conseils avisés d'un éducateur de football français qualifié.

L'entraîneur qui a été proposé est un dieppois, Franck Deloménie, professeur d'Education Physique et Sportive au Lycée du Bois d'Envermeu qui entraîne l'équipe B du FCD.

Aux termes des discussions qui ont eu lieu au début du mois de mai, il a été convenu que les deux villes participeraient à la réalisation d'un stage de formation. La Ville de Dieppe (France) prendra en charge les frais de déplacement (vol Dieppe-Moncton via Montréal pour 985,48 € TTC) alors que la Ville de Dieppe au Canada assurera l'accueil et l'hébergement de Monsieur Deloménie pour le gros travail qu'il aura accompli avant et pendant le stage.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais de vol.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification du règlement intérieur - expression des groupes politiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur le Député Maire expose que comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les modalités d'expression des groupes dans le journal municipal doivent être précisées dans le règlement intérieur.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouvel article 25 bis « expression des groupes dans le journal municipal », inséré dans le chapitre cinquième « l'organisation du conseil » :

« Article 25 bis : expression des groupes dans le journal municipal »

Le journal municipal réserve une rubrique à l'expression des groupes. Ces derniers devront transmettre leur texte au service communication avant le 22<sup>ème</sup> jour de chaque mois, à l'exception du mois de Juillet, le journal n'étant pas édité en Août. Ce texte, sans illustrations, transmis sur feuille libre ou support numérique, comptera un maximum de 2 000 signes ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Communauté d'agglomération de la région dieppoise  
Modification des statuts**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que lors de sa séance en date du 13 mai dernier, le Conseil communautaire a adopté la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise.

Conformément à l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune membre doit désormais se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai maximum de trois mois.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 5216-3 à L 5216-8,

Considérant les nouveaux statuts proposés portant réécriture de certains articles des statuts initiaux et redéfinissant notamment les compétences transférées à la Communauté d'agglomération, lesquelles seraient désormais définies comme suit :

- Compétences obligatoires :

1/ en matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,
- actions de développement économique d'intérêt communautaire,

2/ en matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma directeur et schéma de secteur,
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,
- organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82.1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi,

3/ en matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat,
- politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire,

4/ en matière de politique de la ville dans la communauté :

- dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

- Compétences optionnelles

1/ Assainissement,

2/ Eau,

3/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Compétences facultatives

1/ Elaboration et mise en œuvre d'une politique de valorisation des atouts touristiques de la région dieppoise,

2/ Action et aides financières en faveur d'opérations culturelles, sportives et éducatives d'intérêt communautaire,

3/ Création ou aménagement et entretien de voies, routes, pistes et liaisons routières, cyclables et pédestres qui sont d'intérêt communautaire,

4/ Action en faveur de l'amélioration de la desserte et des voies de communication (voies ferrées, liaisons maritimes ou aériennes),

5/ Protection des zones sensibles d'intérêt écologique et lutte contre les nuisances sonores,

6/ Action en faveur de la formation (IUT ....),

7/ Aménagement et entretien d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les statuts ainsi modifiés et la charte annexée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise en place d'un conseiller municipal en charge des  
questions de défense**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur le Député Maire, expose que la professionnalisation des armées amène à redéfinir les liens entre la société française et sa défense.

Dans le cadre des réflexions nationales sur cette question, le Secrétaire d'Etat à la défense suggère l'instauration, au sein de chaque conseil municipal, d'une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de désigner, par vote à bulletins secrets, le conseiller municipal chargé de ces questions.

Candidat : M. Pierre Hamel

**Après vote à scrutin secret, est élu par 25 voix :  
M. Pierre HAMEL**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement "les Roches"  
Désignation d'un nouveau délégué en remplacement de  
M. Michel NEVEU, démissionnaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibérations des 14 novembre 2002 et 30 janvier 2003 le Conseil Municipal, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du centre d'hébergement « Les Roches » désignait les 12 membres du Conseil d'Exploitation à raison de 8 conseillers municipaux et 4 personnalités désignées parmi les électeurs de la commune.

Considérant la lettre de démission adressée le 23 mai dernier par Monsieur Michel Neveu en raison de son départ de Dieppe, le Conseil Municipal est invité à désigner par vote, à bulletins secrets, un nouveau délégué parmi les électeurs de la commune.

Candidat : M. Jean-Claude GODEFROY

**Après vote à scrutin secret, est élu par 24 voix :  
M. Jean-Claude GODEFROY**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière et personnalité morale "l'assiette dieppoise" - Désignation d'un nouveau délégué en remplacement de M. Michel NEVEU, démissionnaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal, conformément aux articles 3 et 4 du règlement intérieur de l'Assiette Dieppoise, a élu les 9 membres du Conseil d'Administration à raison de 5 Conseillers Municipaux et 4 personnalités désignées en dehors du Conseil Municipal.

Considérant la lettre de démission adressée par M. Michel Neveu en raison de son départ de Dieppe, le Conseil Municipal est invité à désigner par vote, à bulletins secrets, un nouveau délégué.

Candidat : M. Jean-Claude GODEFROY

**Après vote à scrutin secret, est élu par 23 voix :  
M. Jean-Claude GODEFROY**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Subvention exceptionnelle association Bel Air**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de verser à l'Association Bel Air une subvention exceptionnelle de 125 € afin de contribuer au remplacement d'un appareil électroménager pour la halte-jeux.

Cette somme, qui figurera à la décision modificative n° 1 : fonction 025 – nature 6574 – service 325, sera versée sans signature d'une nouvelle convention avec l'Association Bel Air.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Versement d'une subvention au Conseil Départemental de l'Accès au  
Droit de la Seine Maritime (CDAD)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 18 juillet 2002, le Conseil Municipal approuvait l'adhésion de la Ville au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Seine-Maritime et décidait de verser une contribution financière à hauteur de 700 € pour l'année 2002.

Au titre de l'année 2003, la Ville est à nouveau sollicitée pour le même montant afin de contribuer à la mise en place du programme d'actions :

- ouverture de nouveaux points d'accès au droit,
- information des victimes d'infractions pénales,
- mise en place d'un numéro vert destiné aux jeunes,
- création d'un site internet
- s'ajoutant à la reconduction des actions engagées en 2002 autour des consultations juridiques gratuites, de la médiation familiale et de l'information sur l'accès au droit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser au C.D.A.D. pour l'année 2003 une subvention de 700 €

Cette somme figurera à la décision modificative n° 1 : fonction 025 – nature 6574 – service 3272.

Ce versement ne fera pas l'objet d'une convention de partenariat dans la mesure où la Ville est déjà signataire de la convention constitutive du C.D.A.D.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2002 - complément de subvention pour l'ADDLE et la  
Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que le bilan 2002 des 3 actions menées par la MJP dans le cadre du Contrat Enfance fait apparaître les résultats suivants :

- Petit Prévert : solde à verser de 1 025,90 €
- Camille Claudel : besoin de financement inférieur à 4 595,21 € par rapport aux crédits votés
- Fable : solde à verser de 4 234,58 €

Soit un besoin supplémentaire de 665,27 € par rapport à la somme restant disponible qui se monte à 4 595,21 €

Afin de solder les comptes de l'année 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à la MJP au titre de ses actions :
  - la somme de 4 595,21 € correspondant au rattachement de la dépense 2002,
  - la somme de 665,27 € correspondant au besoin de financement supplémentaire
- de verser à l'ADDLE la somme de 106,06 € correspondant au besoin de financement supplémentaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Ecole Nationale de Musique et de Danse de Dieppe  
Tarifs applicables aux élèves dieppois au titre de  
l'année scolaire 2003/2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année à période identique, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs qui seront applicables aux élèves dieppois et neuvillais pendant l'année scolaire 2003 / 2004.

Il est proposé d'arrêter les tarifs de l'année scolaire 2003 / 2004 comme suit :

<u>Prestations « musique »</u>	Tarifs 2002 / 2003	Tarifs 2003 / 2004	Variations
tarifs jeunes : - cours collectifs (éveil) : - cours collectifs malentendants (cours bi-mensuels) : - cours collectifs + 1 instrument : - cours collectifs + 2 instruments :	75 €/ an 47 €/ an 110 €/ an 149 €/ an	76 €/ an 47,50 €/ an 112 €/ an 152 €/ an	1,33 % 1,06 % 1,82 % 2,01 %
Horaires aménagés primaires : Horaires aménagés secondaires à dominante vocale : (cours collectifs uniquement) Horaires aménagés secondaires : (1 instrument + cours collectifs)	Gratuit - 109 €/ an	Gratuit 76 €/ an 112 €/ an	-  2,75 %
Tarifs adultes (à partir de 20 ans pris dans l'année scolaire) : - cours collectifs : - cours collectifs + 1 instrument : - cours collectifs + 2 instruments :	110 €/ an 148 €/ an 245 €/ an	112 €/ an 150 €/ an 247 €/ an	1,82 % 1,35 % 0,82 %
<u>Prestations « danse »</u>			
tarifs enfants et adultes :  - <u>éveil et initiation</u> : (1 heure hebdomadaire) - <u>observation et orientation</u> : (2 heures hebdomadaires) - <u>atelier</u> : (3 à 4 heures hebdomadaires) - <u>cursus</u> : (4 à 6 heures hebdomadaires)	97 €/ an 193 €/ an 246 €/ an 325 €/ an	97 €/ an 193 €/ an 246 €/ an 325 €/ an	aucune augmentation

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat de Ville 2003 - 2<sup>ème</sup> phase de programmation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans sa séance du 22 mai 2003, le comité de pilotage du contrat de ville a émis un avis favorable en ce qui concerne le financement de la 2<sup>ème</sup> phase de programmation 2003 du contrat de ville.

Cette deuxième phase concerne le financement des actions suivantes :

- fonctionnement de l'équipe opérationnelle, composée d'un chef de projet, un chargé de mission " insertion par l'économie", un chargé de mission " lutte contre l'exclusion et insertion par l'habitat " et une secrétaire,
- acquisition du matériel et mobilier de la future maison de quartier du Pollet,
- permanences du Centre d'Information et de Documentation des Femmes concernant l'accès aux droits des femmes,
- fonctionnement du pôle ressources santé dont la mission est d'accueillir, écouter, orienter les usagers de drogues et leurs familles, et d'animer des actions de prévention en direction du public sur les conduites addictives et la santé globale,
- « reparentalisation » conduite par l'association Foyer Duquesne, dont l'objectif est de promouvoir et soutenir la capacité des parents à assumer leur rôle et leur fonction,
- l'animation des « ateliers des apprentis-parents », par l'association La Parentèle, en complément de l'action de parrainage d'enfants et d'accompagnement de familles en très grande difficulté.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tableau ci-joint de la 2<sup>ème</sup> phase de programmation 2003 du contrat de ville, s'élevant à 241 930 € en fonctionnement, à financer à raison de 159 919 € par la Ville, 43 628 € par l'Etat, 28 505 € par le Conseil Régional et 9 878 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe, et à 18 728 € en investissement à financer à raison de 9 364 € par la Ville et 9 364 € par l'Etat,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions de financement,

3°) d'autoriser le versement des subventions suivantes, à imputer au 824/6574/37, correspondant aux participations financières de la Ville :

- 2 881 € au Centre d'Information et de Documentation des Femmes
- 15 246 € à l'association Foyer Duquesne
- 3 811 € à l'association La Parentèle

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme d'activités de Bouge tes 4 saisons  
Vacances de Pâques**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que pendant les vacances de Pâques 2003, la Ville et ses partenaires ont proposé une série d'activités aux jeunes âgés de 11 à 18 ans, et jeunes adultes, destinées à prévenir les risques de marginalisation et de délinquance. Ces actions, qui s'adressent majoritairement au public habitant dans les quartiers prioritaires de politique de la ville, se sont déroulées comme suit :

- deux stages de basket, du 14 au 17 avril pour les jeunes de 14 à 17 ans, et du 22 au 25 avril pour les 8 à 13 ans, au gymnase Robert-Vain ;
- du VTT, du 14 au 18 avril, dans la forêt d'Arques avec un raid de deux jours les 22 et 23 avril, et une sortie le 25 avril : quinze jeunes ont participé à chaque séquence ;
- du football en salle au gymnase Achille Desjardins, tous les jours de 14h à 15h pour les moins de 13 ans et de 15h à 16h pour les plus de 13 ans ;
- de l'acro-sport à la Maison des Sports, du 22 au 25 avril ;
- un stage de danse hip-hop, les 14, 15 et 16 avril, avec la compagnie Aktuel Force, pour 52 jeunes ;
- un séjour à la neige pour 20 jeunes de Janval et Neuville du 12 au 19 avril ;
- des jeux à la ludothèque Le Drakkar, chaque matin de 10h à 11h30 ;
- des activités multimédia dans les pôles de services La Fontaine, le Drakkar et Camille Claudel, en partenariat avec la MJC du centre, pendant toute la durée des vacances scolaires, avec tournois de jeux de stratégie ;
- une série d'animations quotidiennes au Club des Jeunes de Neuville /Maison pour tous : VTT, barbecue, sortie char à voile à Fort-Mahon, rollers, vidéo, sortie paint-ball à Bailly-en-rivière, atelier cuisine, sortie au parc d'attractions Astérix ;
- des ateliers d'initiation aux techniques de cinéma vidéo (prise de vue, tournage, prise de son, montage), de création de pages WEB, de découverte de la pratique du graff, de calligraphie latine, d'information jeunesse sur le métier d'animateur et sur l'opération « jobs d'été ».

Outre les dépenses directement supportées par la Ville en ce qui concerne les animations proposées par le service des sports et les trois pôles de services, il convient de rembourser aux structures et associations partenaires de la Ville les montants suivants :

- 3 000 € à l'Amicale Laïque de Neuville-Lès-Dieppe pour les deux stages de basket,
- 4 158 € au SYDEMPAD pour l'organisation par l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du stage de hip-hop,
- 3 372 € à la Maison Jacques Prévert pour le séjour à la neige,
- 2 063 € au Club des Jeunes de Neuville / Maison pour tous pour les sorties à Fort-Mahon, Bailly-en-rivière et Parc Astérix, ainsi que les animations diverses,

- 3 147 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre pour les ateliers cinéma-vidéo, multimédia, graff, calligraphie latine.

Ces subventions sont à imputer au 824/6574.40/57 « subventions Bouge tes quatre saisons ».

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.
- ☞ Mme SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Programme d'activités de "Bouge ton été 2003 à Dieppe"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 36*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du dispositif « Ville, Vie, Vacances », la Ville, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe, Sodineuf Habitat Normand et le Pôle Image de Haute-Normandie financent un programme d'activités en juillet et août, à destination des jeunes âgés de 11 à 18 ans -et jeunes adultes- habitant prioritairement dans les quartiers de politique de la Ville. Ce programme vise à prévenir les risques de marginalisation et de délinquance, en aidant les jeunes et leurs familles à organiser leurs loisirs d'été.

Le programme d'activités, décrit sur le tableau ci-joint, s'appuie sur le partenariat des services et associations suivantes :

- les trois pôles de services du Drakkar, Camille Claudel, la Fontaine et leurs ateliers multimédia, le pôle ressources santé, le service du contrat de ville,
- le réseau des bibliothèques-ludothèques,
- le service municipal des sports, l'Office Municipal des Sports, le cercle de la voile de Dieppe, la section basket de l'Amicale Laïque de Neuville-Lès-Dieppe,
- la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre, Dieppe Scène Nationale et l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de Dieppe,
- l'Echiquier Dieppois, le Club des Jeunes de Neuville, le Centre Social de Neuville, la Maison Jacques Prévert,
- le centre d'actions éducatives de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le club de prévention Foyer Duquesne.

Ce programme consiste en un atelier cirque, des sorties et visites, animations informatique et multimédia, stages de basket-ball, football, badminton, natation, voile, canoë, VTT, volley-ball, préparation à l'attestation de formation aux premiers secours, animations cinéma et vidéo dans le cadre de ciné-cinéville, jeux d'échecs, activités quad, paint-ball, patinoire, équitation, base-ball, kung-fu, séjours camping à Hénouville et Berck-sur-mer, sports à risques et sortie pêche en mer, soirées concert, stage de danse hip-hop, montage d'actions et d'animations avec les jeunes et leurs familles. L'action sera coordonnée au plan pédagogique par le club de prévention « Foyer Duquesne ».

Pour réaliser ce programme, la Ville engagera un montant total de dépenses directes de 10 845 € à imputer aux crédits ouverts au budget primitif 2003 de la Ville au service du contrat de ville.

En outre, elle subventionnera les associations partenaires de l'opération en fonction des critères suivants :

- le lieu de résidence du public cible (quartiers prioritaires de politique de la ville)
- le nombre de jeunes concernés, le coût moyen par jeune, le niveau du quotient familial, l'ouverture de la structure pendant les deux mois d'été,
- le montant des subventions accordées à ces actions par les autres partenaires financeurs de l'opération (l'Etat, la CAF de Dieppe, Sodineuf Habitat Normand, le Pôle Image de Haute-Normandie)
- la présentation des bilans pédagogiques et financiers détaillés, avec production de justificatifs, à l'issue de l'action.

Pour permettre le démarrage de ce programme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, il est proposé au Conseil Municipal:

1°) de valider le programme d'activités ci-joint,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter les subventions pour financer les actions dont le coût est directement imputé au budget de la Ville,

3°) d'autoriser le paiement par la Ville, à titre d'acompte, des subventions aux associations suivantes, sachant que les soldes à payer à l'issue de l'opération ne pourront pas excéder le montant de l'acompte octroyé :

- 129 € à l'association des Amis de la Médiathèque Jean-Renoir
- 950 € à l'Office Municipal des Sports
- 420 € au cercle de la Voile de Dieppe
- 2827 € à la MJC du Centre
- 450 € à l'Echiquier Dieppois
- 7 031 € au Club des Jeunes de Neuville/Maison pour Tous
- 1 196 € au Centre Social de Neuville
- 8 425 € à la Maison Jacques Prévert
- 1 500 € à l'association Foyer Duquesne

Ces subventions seront imputées au 824/6574.40/37 « subventions bouge tes 4 saisons ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mmes SANNIER et GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de matériel et de mobilier pour la Maison de quartier  
du Pollet - demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son contrat de ville et du développement des services aux habitants, la ville procède actuellement aux travaux d'aménagement de la propriété du 39 rue Cité de Limes pour ouvrir prochainement la maison de quartier du Pollet.

Cet équipement comportera les fonctions suivantes :

- au rez-de-chaussée, accueil, salle de réunion et bureau de permanence de l'élue de quartier,
- au 1<sup>er</sup> étage, ateliers dessin- peinture, couture, salle de réunion,
- au 2<sup>ème</sup> étage, salle multimédia et atelier informatique.

Pour pouvoir procéder aux acquisitions de matériel et mobilier nécessaires, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux devis qui ont été établis par les fournisseurs :

- de fixer à 18 728 €HT le montant prévisionnel des acquisitions de matériel et mobilier pour la maison de quartier du Pollet,
- de solliciter une subvention de 50% HT auprès de l'Etat, au titre de la deuxième phase de programmation 2003 du contrat de ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Atelier échecs - Pôle de service Camille Claudel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du développement des activités municipales dans le quartier du Val Druel, il est proposé de missionner l'association « L'échiquier dieppois » pour animer, le vendredi soir de 18 heures à 19 heures 30, un atelier de jeu d'échecs, ouvert à tous, initiés et non initiés, au 1<sup>er</sup> étage du pôle Camille - Claudel, en proximité et complémentarité de l'atelier multimédia ouvert récemment.

L'association dispose d'un éducateur sportif diplômé d'état, agréé par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports ; cet animateur est entraîneur et arbitre fédéral. Il a déjà animé avec succès une activité échecs dans ce quartier dans le cadre de « Bouge ton Eté ».

Cette activité pourrait démarrer à titre expérimental à la fin du mois de juin, et comporterait 25 séances d'ici le 31 décembre 2003.

Après une période d'accès libre, il est proposé au Conseil Municipal :

- de tarifier l'accès à l'activité, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003, sur la base de 0,50 € la séance.
- de verser une subvention d'un montant total de 450 € à l'association « L'Echiquier dieppois », en contrepartie de l'animation de 25 séances d'une heure et demie d'ici le 31 décembre 2003. La dépense sera imputée au 824 – 6574 – 37 « subvention de fonctionnement »,
- de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003, le tarif d'accès à la séance à 0,50 € par personne,
- de créer une régie de recettes et nommer un régisseur au pôle Camille Claudel pour pouvoir procéder à l'encaissement.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
  - ☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Personnel communal - réforme du régime indemnitaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibérations en dates des 27 février 1992, 15 avril 1993, 4 novembre 1993, 5 mai 1994, 9 juin 1994, 2 avril 1997, 9 décembre 1999 et 1<sup>er</sup> février 2001, le Conseil Municipal avait institué au profit des agents municipaux un régime indemnitaire conforme aux dispositions régies par les textes en vigueur, soit propres à la Fonction Publique, soit relatifs à la Fonction Publique d'Etat et rendus applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Depuis ces dates, de nouveaux décrets et arrêtés ministériels ont été publiés, modifiant ces dispositions :

- décret n° 2000-136 du 18 février 2000 relatif à l'indemnité spécifique allouée aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,
- décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,
- décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,
- décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
- décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
- l'arrêté NOR/FPP/A/01/00149/A du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,
- l'arrêté NOR/FPP/A/01/00154/A du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
- l'arrêté NOR/MCC/B/02/00088/A du 29 janvier 2002 portant application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication,
- l'arrêté NOR/MCC/B/02/00090/A du 29 janvier 2002 autorisant certains fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication à percevoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Par ailleurs, le régime juridique des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) fixé respectivement par les décrets n° 50-1248 du 6 octobre 1950 modifié et n° 68-560 du 19 juin 1963 modifié, ainsi que par l'arrêté du 21 juin 1968, a été réformé dans le cadre de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique.

## I – Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) :

Les heures supplémentaires sont définies comme des heures effectivement réalisées à la demande de l'autorité territoriale au-delà des bornes horaires fixées par le cycle de travail adopté par la collectivité. Les heures supplémentaires de nuit sont celles accomplies entre 22 heures et 7 heures. Le nombre d'heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies est limité à 25 heures par mois, toutes catégories confondues.

Lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une compensation, totale ou partielle sous la forme d'un repos compensateur, décidée par l'autorité territoriale, les heures supplémentaires sont rémunérées sous la forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Elles peuvent être attribuées à tous les fonctionnaires de catégorie C, quel que soit leur indice, ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie B, employés à temps complet, dont la rémunération est au plus égale à celle afférente à l'indice brut 380.

## II – Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) :

Elles peuvent être allouées aux fonctionnaires de catégorie A, aux fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380, ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions équivalentes dès lors que leur grade réfèrent à l'Etat, désigné dans le décret du 6 septembre 1991, en bénéfice.

L'attribution de l'IFTS vise notamment à prendre en compte le supplément de travail fourni par l'agent ainsi que l'importance des sujétions auxquelles il est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

## III – Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) :

Elle peut être allouée aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux dès lors qu'ils sont classés dans des grades éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et que le grade réfèrent de l'Etat, désigné dans le décret du 6 septembre 1991, en bénéfice.

Sous réserve que ces conditions soient remplies, peuvent y prétendre tous les fonctionnaires de catégorie C, quel que soit leur indice, les fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut terminal est au plus égal à 380 ainsi que les agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires.

L'I.A.T. est destinée notamment à compenser les forfaits d'heures supplémentaires versés au titre de l'enveloppe complémentaire instituée par l'article 5 du décret du 6 septembre 1991 qui deviendrait de ce fait caduque.

L'attribution de l'I.A.T. doit être modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, telle qu'elle résulte de l'évaluation effectuée lors de la notation annuelle.

## IV – Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (P.T.E.T.E.) :

En l'état actuel de la réglementation, ces corps étant désignés comme équivalents dans le décret du 6 septembre 1991 pour les cadres d'emplois des agents d'entretien et des agents de salubrité, la P.T.E.T.E. peut être allouée aux fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux en relevant.

Elle remplace l'indemnité de technicité qui pouvait être allouée aux agents d'entretien et agents d'entretien qualifiés sur le fondement du décret du 19 mars 1975.

L'attribution de la P.T.E.T.E. doit tenir compte des contraintes liées au poste occupé, en particulier la pénibilité, le caractère dangereux, insalubre ou salissant de certaines tâches ainsi que de la technicité des missions confiées.

V – Indemnité Spécifique de Service :

L'indemnité de participation aux travaux versée aux agents relevant de la filière technique qui participent à la conception ou à la réalisation de travaux effectués par la collectivité ou pour son compte a été supprimée. Elle est remplacée par l'Indemnité Spécifique de Service.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°/ de modifier les précédentes délibérations du Conseil Municipal susvisées afin de les mettre en conformité avec la nouvelle réglementation ;

2°/ de transposer les éléments du régime indemnitaire versé aux agents municipaux vers ceux du nouveau régime afin de tenir compte du nouveau cadre juridique institué par les textes en vigueur ;

L'attribution de ce nouveau régime indemnitaire fera l'objet d'arrêtés individuels.

Des délibérations ayant pour objet de fixer les critères et les conditions d'attribution de l'ensemble des primes et indemnités versées aux agents municipaux seront proposées ultérieurement.

En l'état actuel, les délibérations du Conseil Municipal en dates des 4 novembre 1993 et 2 avril 1997 demeurent inchangées.

Il est proposé de fixer la date d'application de ces nouvelles dispositions au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Personnel municipal - participation complémentaire de la ville au prix  
des repas servis dans les restaurants sociaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'au cours de sa séance du 14 avril dernier, le Bureau Municipal a émis un avis favorable à la prise en charge par la ville de Dieppe d'une participation supplémentaire sur le prix du repas délivré aux agents municipaux fréquentant les restaurants sociaux situés au sein des résidences de personnes âgées de Dieppe et de Neuville lès Dieppe.

Cette disposition intervient compte tenu de l'impossibilité technique et financière de mettre en place le système des chèques-restaurant au sein de la collectivité.

La participation complémentaire de la ville s'élèverait à 0,30 € par repas pour les agents en fonction dans les services municipaux. La date d'effet sera fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter cette prise en charge

- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'année 2003 et suivants, qui sera versée sous forme d'abondements de subventions, après délibération de chacun des Conseils d'Administration des CCAS modifiant les tarifs au CCAS de Dieppe pour les repas servis à la résidence du Mont Robin et Marcel Paul, au CCAS de Neuville lès Dieppe pour les repas servis à la résidence Beau Soleil et Beau Site

- en ce qui concerne le prix des repas servis à la Résidence Victor Hugo aux agents municipaux, le tarif sera fixé à : 3,82 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Taxe sur les spectacles - exonération de l'ensemble des manifestations sportives pour l'année 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, propose au Conseil municipal de reconduire l'exonération de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives qui seront organisées sur le territoire communal durant l'année 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°3 à la convention ville de Dieppe/Estran du 29 juin 1998  
portant mise en place d'un service littoral d'agents côtiers pour  
l'entretien des plages**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par convention du 29 juin 1998, la Ville a chargé l'association Estran (Espace scientifique et technique des ressources aquatiques et de la navigation) d'assurer, tout au long de l'année, avec son Service Littoral, l'entretien des plages de Dieppe et de Puys pour les parties comprises entre les murets et les lignes d'eau. Des avenants n°1 et n°2 des 28 avril 1999 et 15 janvier 2001 ont successivement actualisé la rémunération forfaitaire de ce service.

La convention initiale est arrivée à échéance le 31 décembre 2002. Compte tenu de la totale satisfaction apportée par les prestations du Service Littoral, il est proposé de proroger l'accord pour l'année 2003 et de préciser le montant de la rémunération, fixé à 8 500 €, par la passation d'un avenant n°3 annexé à la présente.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes du nouvel avenant et d'autoriser M. le Député-Maire à signer cet avenant n°3 à intervenir avec l'Estran.

Cette somme sera imputée sur le budget de la Ville au compte 95-658-3321.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Rapport annuel sur l'exploitation de la délégation du casino municipal  
Exercice 2001/2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, invite le Conseil municipal à prendre connaissance du rapport annuel relatif à la délégation de l'exploitation du casino municipal pour l'exercice courant du 1<sup>er</sup> novembre 2001 au 31 octobre 2002, quatrième exercice complet réalisé dans le cadre de la délégation du service public du casino municipal qui a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1998.

## I – Renseignements divers

\* Propriétaire de l'ensemble immobilier : la Ville de Dieppe, qui en a cédé la jouissance pour 30 ans à Groupe Partouche S.A. par bail emphytéotique du 26 octobre 1996, moyennant un loyer annuel de 33 867,69 €

\* Déléataire de l'activité : Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer (S.A.C.B.M.) dont le Directeur est M. Richard FRISCHER.

\* Echéance de la délégation : 31 octobre 2016.

\* Activités exercées :

- Jeux autorisés : machines à sous, boule, roulette française, roulette anglaise, black jack, baccara chemin de fer, baccara à banque ouverte, baccara à banque limitée, punto banco, stud poker.

- Hôtellerie : le « Grand Hôtel » \*\*\* de 26 chambres.

- Restauration : 2 restaurants : Le restaurant réservé pour la clientèle des grands jeux (70 couverts) ; « L'Horizon » restaurant ouvert au public (100 couverts environ).

- Piano-bar-dancing : « L'Abordage »

- Salle de spectacles de 600 places (dont 330 à l'orchestre et 270 au balcon) réouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

\* Nombre d'emplois moyen : 120.

\* Base nette taxable de la taxe professionnelle 2002 : 526 110 € contre 549 434 € pour 2001.

\* Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 365

\* Dernières visites de la Sous-commission départementale de sécurité : 1<sup>er</sup> octobre 2002, et de la Sous-commission départementale d'accessibilité : 13 mars 2003.

\* Période de fonctionnement des jeux et de l'exercice comptable : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.

## II – Textes justificatifs

\* L'exploitation du Casino de Dieppe repose :

- d'une part, sur la Convention portant cahier des charges de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998,

- et d'autre part, sur l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 24 mars 1999 portant autorisation jusqu'au 31 octobre 2003 d'exploitation de jeux de hasard et d'extension du parc de machines à sous de 49 à 69 unités.

\* La loi n°93-121 du 29 janvier 1993 modifiée dite « Loi Sapin » relative aux marchés publics et délégations de service public fait obligation aux concessionnaires des dits services publics de rendre compte annuellement de l'exploitation de leur concession.

### III – Compte d'exploitation et vérifications légales

	Exercice 2001/2002 en euros	Exercice 2000/2001 en euros	Exercice 99/2000 en francs
Chiffre d'affaires net	6 662 374	6 760 669,34 € (44 347 083,78 F)	39 077 880
Produits d'exploitation	6 726 095	6 944 883,87 € (45 555 451,88 F)	40 857 757
Charges d'exploitation	6 246 446	5 891 080,82 € (38 642 957,01 F)	35 764 350
Résultant courant avant impôt	514 123	1 072 904,09 € (7 037 789,48 F)	5 097 513
Total des produits	6 776 954	7 029 525,86 € (46 110 666,94 F)	41 269 212
Total des charges	6 453 758	6 405 187,04 € (42 015 272,75 F)	38 632 967
Résultat	323 196	624 338,82 € ( 4 095 394,19 F)	2 636 245

\* Rapport établi par le Trésorier Principal Municipal de Dieppe et relatif aux résultats et évolution du produit brut des jeux pour la saison 2001/2002 qui précise :

- que la saison 2001/2002 a été marquée par le changement de l'assiette à retenir pour le calcul des prélèvements sur le produit des jeux des machines à sous - décret n° 2002-514 du 12 avril 2002. Le produit brut théorique des jeux des machines à sous a été remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002, par le produit réel de ces mêmes appareils affecté d'un abattement de 15%. Cette nouvelle méthode a pour effet de majorer le montant des prélèvements effectués au profit de l'Etat et de la Commune.

- que la part revenant à la Ville au titre du reversement légal de 10 % du prélèvement progressif s'est élevée à **380 134,06 €** contre 348 894,36 € pour la saison 2000/01 et que celle du prélèvement au titre du cahier des charges s'est élevée à **1 023 770,90 €** contre 951 703,08 € pour la saison 2000/01.

- que l'évolution du produit brut des jeux qui sert d'assiette aux divers prélèvements est marquée par une hausse de **7,57 %** ; il passe de 8 459 582,72 € à **9 100 185,78 €** pour la saison étudiée, le produit des machines à sous représentant 91,12 % du chiffre global de cette saison (contre 90,37 % pour l'exercice précédent).

- qu'à l'intérieur de l'évolution ci-dessus, le produit brut des jeux de contrepartie et de cercle (boule, baccara, roulette, black-jack, etc.) décroît pour la deuxième année consécutive, avec une diminution légère de 0,86 %, tandis que le produit des machines à sous progresse de 8,47 %.

- que pour les 69 machines à sous autorisées, le rendement par machine s'établit comme suit :

	<b>Exercice 2001/02 (69 MAS)</b>	Exercice 2000/2001 (69 MAS)	Exercice 99/2000 (69 MAS)	De 06/99 à 10/99 (69 MAS)	De 11/98 à 05/99 (49 MAS)	Exercice 97/98 (49 MAS)
Rendement annuel	<b>120 180,03 €</b>	726 764 F (110 794,46 €)	653 341 F	650 963 F (pondéré)		692 029 F
Rendement mensuel	<b>10 015 €</b>	60 564 F (9 232,92 €)	54 445 F	49 472 F	57 657 F	57 669 F
Rendement journalier	<b>333,83 €</b>	2 019 F (307,79 €)	1 815 F	1 649 F	1 922 F	1 922 F

Voir pièces annexes -

#### IV – Observations

Le Produit brut des jeux poursuit son augmentation significative observée depuis 1990. Il s'établit, pour l'exercice considéré, à 11 123 731 € contre 10 721 462 € durant l'exercice précédent.

Les prélèvements effectués au profit de la commune sur le P.B.J. suivent la même courbe ascendante : **1 403 904,96 €** contre 1 300 597,45 € pour l'exercice précédent, 1 142 865 € pour l'exercice 1999/00, 923 897 € en 98/99, 720 474 € en 97/98 et 604 157 € en 96/97.

Le produit brut des machines à sous a de nouveau connu une augmentation mais qui continue de fléchir par rapport à l'exercice précédent (8,47 % contre 11,24 %), alors que le rendement unitaire moyen des machines à sous a, lui, de nouveau dépassé son niveau de l'exercice 97/98, plus haut niveau atteint avant l'arrivée des 20 machines supplémentaires.

Au titre de l'année 2002, le casino aura rapporté au total **1 637 626,65 €** au budget de la Ville (prélèvements sur les jeux, loyer, parts communales de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, taxe ordures ménagères, prélèvement pour l'amortissement des emprunts), contre 1 537 466,48 € pour l'année 2001, 1 416 600 € pour 2000, 1 161 147 € pour 1999 et 933 577 € pour 1998.

Le chiffre d'affaire de l'hôtel ressort à **147 949 €** contre 130 971,39 € l'année dernière (+ 11%), pour un taux moyen d'occupation de plus de 65 % ; celui de l'Abordage atteint **570 190 €** contre 642 403 € (enregistrant un fléchissement de 11%) ; celui de l'Horizon s'élève à **618 342 €** contre 638 987,62 € l'an dernier (il avait enregistré une hausse de 57% l'an passé). L'ensemble de ces activités participe à près de 25 % au chiffre d'affaires global du casino.

Conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la délégation de service public, le casino poursuit l'organisation et l'accueil de manifestations à caractère artistique et culturel (expositions, conférences, accueils de représentations théâtrales et de

concerts, accueil de groupes jazz, rock, etc.). Il s'associe, dès qu'il y a lieu, au réseau des équipements culturels dieppois.

Le 3ème Festival d'humour de Dieppe dit « Les Insolences » monté en partenariat étroit entre l'association Les Insolences, le Casino et la Ville, et le 3ème Open international d'échecs ont été des réussites.

Le casino participe également fortement à la vie de la cité à travers les aides financières diverses qu'il apporte aux associations locales et à certains clubs sportifs, comme aux grands événements tels le Festival International du Cerf Volant, le Festival de Musique Ancienne, le Tour Voile et la saison hippique.

Les dépenses de sponsoring, de publicité et d'animation ont représenté plus de 181 000 €durant l'exercice – voir document annexé.

### **Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Casino de Dieppe - extension du parc de machines à sous  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 6 mai dernier, Monsieur le Sous-Préfet a informé la Ville de la demande présentée par la S.A.C.B.M., délégataire pour l'exploitation du Casino de Dieppe, à l'effet d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de son parc de machines à sous pour porter celui-ci de 69 à 120 machines (51 machines supplémentaires).

Dans le cadre de l'instruction de cette demande en vue de sa transmission pour décision au Ministère de l'Intérieur, Monsieur le Sous-préfet sollicite l'avis du Conseil municipal.

Les 69 machines à sous actuelles sont exploitées par le Casino conformément à l'autorisation ministérielle délivrée à cet effet le 24 mars 1999, valable jusqu'au 31 octobre 2003.

Compte tenu de l'intérêt évident lié à l'extension du parc de machines à sous exploitées à Dieppe, pour la notoriété et l'attractivité du casino, pour donner à celui-ci les moyens de la poursuite de son embellissement, pour aider au financement d'aménagements ou d'équipements touristiques complémentaires, comme pour les ressources budgétaires de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable pour porter le nombre desdites machines de 69 à 120.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Schéma de développement du front de mer  
Lancement d'une étude**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que la configuration actuelle du front de mer de Dieppe, dont la conception remonte à plus de dix ans, n'est plus satisfaisante au regard des attentes du public local et touristique. D'autre part, il devient urgent de proposer un échange des modules à usages commerciaux ou sanitaires.

L'évolution finale de ce site touristique doit s'effectuer selon un schéma d'ensemble qui garantisse la cohérence des actions menées notamment dans les domaines suivants :

- espace public
- structures modulaires saisonnières
- circulation et stationnement
- signalétique
- valorisation des équipements touristiques et de loisirs, notamment le château, le complexe balnéaire, et la cité de la mer.
- liaison avec le centre ancien et les quais.
- accueil des manifestations temporaires.

La conception d'un schéma d'ensemble conditionne strictement l'obtention de subventions de la part des différents partenaires que la Ville est susceptible de mobiliser autour du projet futur.

La présente délibération a pour objet le lancement d'une étude visant à établir une proposition de développement global du site basée sur un diagnostic exhaustif de la situation actuelle.

Cette étude devra déboucher sur des actions phasées dans le temps et l'espace.

Les partenaires associés à cette démarche seront notamment : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, la Direction Départementale de l'Équipement Maritime et le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine.

A titre indicatif l'étude devrait s'effectuer de septembre à décembre 2003 et les premières actions pourraient être menées dès la saison 2004.

La participation financière de la collectivité au coût de l'étude est prévue au compte 95.617.3322 (taxe de séjour affectée).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à :

1°) lancer une consultation auprès de divers prestataires de services pour la réalisation de l'étude,

2°) solliciter l'ensemble des partenaires financiers susceptibles de soutenir le projet municipal notamment le Conseil Général, le FEDER, le FACIT, et le Conseil Régional.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. COIGNET)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Piscine de la station balnéaire - tarif d'accès réduit  
Carte "clip" - Stradibus**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que celui-ci, par délibération du 29 juin 2000, avait consenti un tarif réduit particulier pour l'accès à la piscine de la station balnéaire des jeunes scolaires titulaires de la carte « clip » du réseau stradibus pendant les congés scolaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Stradibus, ayant décidé de renouveler son action de promotion, a sollicité la Ville pour qu'elle poursuive, à compter du 30 juin, son soutien à cette opération qui s'inscrit dans la démarche globale des actions mises en œuvre en direction des jeunes durant les vacances scolaires.

La réduction consentie a été fixée à 30 %.

Il convient donc pour le Conseil municipal d'autoriser la mise en place de la billetterie complémentaire suivante pour l'accès des jeunes scolaires concernés à la Station Balnéaire

- Entrée « Adulte » pour les jeunes scolarisés de 16 ans et plus, sur présentation de la carte « clip » stradibus.....2,45 €
- Entrée « enfant » pour les jeunes scolarisés de moins de 16 ans, sur présentation de la carte « clip » stradibus.....1,36 €

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à reconduire cette action de tarif réduit pour les étudiants utilisant la carte « clip » de Stradibus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tarif des piscines - modification**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la Municipalité souhaite favoriser l'accès aux piscines pour les aînés et fidéliser ces ayants-droit.

Dans les tarifs aux piscines, aussi bien pour les piscines couvertes que pour la piscine de la station balnéaire, il existe des forfaits permettant une réduction de prix pour tous les publics. Il convient d'adapter la tarification « adultes » afin d'aller dans le sens du but recherché.

A cet effet, il est mis en place une carte permettant 10 entrées dans n'importe quelle piscine municipale pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Il est proposé au Conseil Municipal que ce forfait soit tarifé 20 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction  
du stade de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 26 septembre 2002, le Conseil Municipal de DIEPPE a approuvé le programme de l'opération pour la reconstruction du stade de DIEPPE.

Par même délibération, le mandat de l'opération était confié à la SEMAD.

Par délibération du 28 novembre 2002, le Conseil Municipal a décidé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du Code des Marchés Publics, et dressé la composition du jury.

Le jury réuni le 26 mai 2003 a procédé à l'examen des prestations des candidats remises sous la forme anonyme prescrite par l'article 71 du Code des Marchés Publics.

L'avis motivé du Jury a classé le projet n°1 en première position par 14 voix et une abstention. Après signature du procès-verbal par les membres du jury, l'auteur du projet s'est avéré être le cabinet Chabanne (mandataire de l'équipe), 38 Quai Pierre Size à 69009 LYON.

Par décision du 10 juin 2003, Monsieur le Député Maire, personne responsable du marché, a décidé de retenir, au vu de l'avis motivé du jury, le cabinet Chabanne comme lauréat du concours et d'engager la négociation du contrat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la proposition du Jury de concours et le forfait de rémunération du cabinet CHABANNE d'un montant de 677 186,75 €HT (taux de rémunération de 13,034 %) pour une mission de base + mission EXE à 50%, obtenu après négociation ;
- d'autoriser le versement de l'indemnité de concours prévu à l'article 7 du règlement de concours d'un montant de 20 000 €HT par équipe à :
  - ◆ l'équipe Chabanne (lauréat) .
  - ◆ l'équipe Lucet Duhamel,
  - ◆ l'équipe SCPA Bernard,

La répartition de l'indemnité entre membres des équipes sera précisée dans les factures adressées à la SEMAD. L'indemnité perçue par le lauréat sera déduite de son forfait de rémunération.

- d'autoriser la SEMAD, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville de Dieppe à signer le marché de maîtrise d'œuvre en application des dispositions de l'article 35-III-3 du Code des Marchés Publics pour le montant de 677 186,75 €HT cité ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - tarifs 2003 - modifications**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que les tarifs des activités de Dieppe Ville d'Art & d'Histoire nécessitent des ajustements dans le sens d'une simplification et d'une cohérence avec le Château Musée.

Les tarifs concernant l'activité sur les communes extérieures et les visites en langues étrangères depuis la municipalisation de Dieppe Ville d'Art & d'Histoire n'ayant pas été pris en compte, il est donc proposé au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs 2003 à compter du 1<sup>er</sup> juillet, conformément aux propositions détaillées dans le tableau ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - vente d'une brochure intitulée  
"Corsaires et Pirates"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la décision municipale en date du 30 janvier 2003 instaurant auprès de la Ville de Dieppe une régie de recettes, autorise Dieppe Ville d'Art et d'Histoire à vendre des brochures et documentations diverses et à en encaisser le produit pour la Ville de Dieppe.

Le service éducatif de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a réalisé une brochure intitulée « Corsaires & Pirates » qu'il souhaite mettre en vente dès le mois de juillet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter le prix de vente de cette brochure à 1,50 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité, groupe socialiste et M. COIGNET)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château musée de Dieppe - tarifs 2003 - modifications**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans un souci de réajustement (catégories de public et cohérence avec la structure municipale Dieppe Ville d'Art & d'Histoire), et conformément aux propositions détaillées dans le tableau ci-annexé,

il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs d'entrée au Château Musée de Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - engagement d'interprètes pour les  
visites guidées en langues étrangères**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'élargissement de la clientèle étrangère souhaitant bénéficier des services de Dieppe Ville d'Art & d'Histoire implique l'organisation de visites guidées avec traduction des langues non maîtrisées par les guides conférenciers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de conclure des contrats d'engagement, au coup par coup, avec les traducteurs,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ces contrats,
- de verser à ces intervenants, en contrepartie de leur prestation et suivant les termes du contrat, le paiement de leurs défraiements.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Engagement d'intermittents du spectacle - modalités de gestion des  
rémunérations et charges sociales**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des manifestations et spectacles programmés par le secteur Vie Culturelle, il est fait recours ponctuellement à des artistes intermittents du spectacle, lesquels relèvent d'une législation sociale particulière (Assedic, URSSAF, etc.) que la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Dieppe n'est pas à même de prendre en compte (non affiliation aux caisses concernées, taux différents). Afin de pouvoir bénéficier d'un dispositif souple, la Direction du secteur culturel propose :

- soit de s'adresser à l'Association « Allo Jazz » - organisme tiers spécialisé dans la gestion des intermittents du spectacle qui effectuera l'ensemble des démarches et formalités obligatoires lors de l'emploi de ces salariés (établissement du contrat de travail, rémunération du salarié, reversement des charges sociales etc.) ;
- soit d'acquitter auprès du « guichet unique » les cotisations patronales et salariales découlant de prestations des intervenants.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider d'adhérer à l'Association Allo Jazz – Centre de traitement des salaires pour la protection sociale des intermittents du spectacle, dont le siège social est sis 34 avenue de Joyeuse à Savigny sur Orge (91600),

Cette Association, régie par la Loi de 1901, se charge de toutes les formalités (contrats de travail, traitement des salaires, rémunération du salarié, reversement des charges sociales, etc.),

- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle se rapportant à cette adhésion,
- d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats d'engagement à intervenir,
- d'autoriser M. le Député-Maire à procéder aux règlements nécessaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château musée - restauration d'œuvres d'art  
Demande de subvention DRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Monsieur le Conservateur du Château Musée a entrepris les démarches nécessaires en vue d'engager la restauration des œuvres ci-dessous énumérées :

- 31 affiches touristiques de Dieppe et des environs (dont 10 affiches font partie d'un dépôt de la Direction des Musées de France),
- 18 médaillons en ivoire sculpté (sous verre),
- 3 écharpes honorifiques, fonds Camille Saint-Saëns,
- 4 objets en provenance d'Algérie,

l'ensemble représentant une dépense globale estimée à 18 434,16 €

L'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles pouvant subventionner ce type d'action, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de celle-ci et de solliciter l'attribution de la subvention d'Etat correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sortie des personnes âgées 2003 - fixation de la participation financière  
des personnes âgées**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la Ville de Dieppe organise, le mercredi 3 septembre 2003, la sortie annuelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Un appel d'offre a été lancé auprès d'autocaristes et de voyagistes.

La commission n°2, réunie le 4 juin 2003, a examiné les différentes propositions et a décidé que cette sortie serait organisée directement par la collectivité avec le concours de la société de transports "les cars Denis".

Le lieu choisi est la verrerie de Blangy Sur Bresle.

La journée se déroulera selon le programme suivant :

8 h 30 départ de Dieppe,  
9 h 40 à 11 h 20 visite de la verrerie de Blangy Sur Bresle,  
13 h repas à Briquemessnil restaurant "La Belle Epoque" avec spectacle et animation dansante.

Le coût de la prestation s'élève à 41,10 € par personne soit une dépense, inscrite au budget de la ville, de 10 275 € pour 250 personnes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des personnes âgées à 36 € par personne, soit une recette inscrite au budget de la Ville de 7 920 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise en place d'un mode de calcul unique du Quotient Familial  
Grilles de tarifications**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose qu'afin de permettre l'accès de tous les Dieppois, et plus particulièrement des familles les plus démunies, aux services publics payants rendus par la collectivité, la Ville de Dieppe entend établir une tarification tenant compte des ressources des ayants-droit.

Dans un souci de lisibilité et de simplification, un mode de calcul du quotient familial unique doit être appliqué. La généralisation de cette mesure à un maximum de prestations municipales, notamment pour ce qui concerne les aides distribuées par les CCAS, s'inscrit dans une recherche d'uniformisation et d'harmonisation des règles. Cela permet également d'éviter des démarches multiples qui pourraient décourager certains usagers ou être mal perçues.

Considérant que le quotient familial doit être la traduction du revenu moyen par individu au sein de la famille, le mode du calcul du QF doit réévaluer les dépenses liées à l'arrivée d'un premier enfant et à la présence d'un jeune de plus de 15 ans au sein du foyer et doit tenir compte de la situation particulière des familles monoparentales.

Cette pratique tarifaire différenciée, axée sur la recherche d'une plus grande justice sociale, prend également en considération les réalités socio-économiques connues à Dieppe par le choix du nombre, des seuils et de l'amplitude des tranches et des tarifs qui s'y rattachent. Elle va dans le sens souhaité par les partenaires de la ville, singulièrement la Caisse d'Allocations Familiales. En ce sens, ce mode de calcul unique marque l'aboutissement d'une concertation pluri-partenariale.

### Mode de calcul du quotient familial

QF = Numérateur / Dénominateur

- Numérateur : toutes les ressources de la famille sauf l'Aide Personnalisée au Logement et l'Allocation Logement.
- Dénominateur : c'est la somme des chiffres correspondant à la situation de la famille selon le tableau porté ci-après :

type de famille	le (ou les) parents travaillent	un parent reste au domicile	1 <sup>er</sup> enfant et enfant handicapé	enfant suivant	enfant de plus de 15 ans, jeune chômeur	jeune exerçant une activité
couple	2	1,7	0,7	0,5	0,7	1
monoparentale	1,5	1,2	0,7	0,5	0,7	1

## Nombre, seuils et amplitude des tranches

tranche	seuils de la tranche
1	- de 275,00
2	275,01 à 340,00
3	340,01 à 390,00
4	390,01 à 450,00
5	450,01 à 750,00
6	+ de 750,01
7	extérieurs (*)

(\*) la tarification pour les "extérieurs" correspond à celle proposée aux non-Dieppois pour les services qui sont ouverts à ces publics ; il en est ainsi de la restauration scolaire ou de l'accès aux centres de loisirs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de retenir le mode de calcul unique du quotient familial ci-dessus défini,
- de retenir la définition de sept tranches de tarification.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Délégation de service public - organisation - gestion et animation des centres de loisirs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que depuis plusieurs années, la Ville de DIEPPE confie la gestion de ses centres de loisirs à l'Association « ADDLE » dans le cadre d'une convention qui s'achève le 31 août 2003..

Par délibération en date du 28/11/2002, le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une délégation de service public pour assurer la gestion des centres de loisirs de la Ville de DIEPPE, considérant que les services de la Ville n'étaient pas en mesure d'assurer eux mêmes cette mission en régie directe.

L'objet de la délégation de service public et ses caractéristiques portent sur :

- l'organisation, la gestion et l'animation des centres de loisirs de la Ville de DIEPPE, ce qui correspond aux activités régulières de loisirs pour les enfants scolarisés en école maternelle ou âgés de moins de six ans et les enfants âgés de six à treize ans, pendant les périodes scolaires et le mercredi et, à la journée complète lors des petites et grandes vacances (hiver, printemps, juillet, août, Toussaint et éventuellement fin d'année), et l'organisation de séjours de vacances,

- la prise en compte de la gestion des relations avec les usagers du service, et l'application des dispositions contenues dans les contrats « Temps libre » et « Enfance » signés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe,

- l'exécution de ces prestations pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Les avis d'appel à la concurrence ont été réalisés dans les publications suivantes :

- Télérama
- Informations Dieppoises
- Paris Normandie
- BOAMP
- Journal Officiel des Communautés Européennes

La date limite de réception des candidatures était fixée le 31 janvier 2003 à 16 heures.

Deux associations ont remis un dossier de candidature ; il s'agit de :

- l'ADDLE à Dieppe
- l'IFAC à Issy les Moulineaux

La séance d'agrément des candidatures s'est tenue le 3 février 2003 en Mairie de DIEPPE.

Les associations suivantes ont été admises à remettre une offre dans le cadre de la consultation, étant donné que leur dossier de candidature était conforme aux demandes de l'avis d'appel public à la concurrence :

- l'ADDLE à Dieppe
- l'IFAC à Issy les Moulineaux

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 mars 2003.

La séance d'ouverture des offres s'est tenue le 8 avril 2003 en Mairie de Dieppe.

L'audition des deux candidats s'est déroulée le 7 mai 2003 en Mairie de Dieppe.

Monsieur VAN TOL, Ingénieur Conseil, assistant la Ville de Dieppe pour analyser les offres des deux candidats, a présenté :

- son rapport préliminaire d'analyse des offres le 7 mai 2003,
- son rapport définitif d'analyse des offres faisant suite à l'audition des candidats et l'analyse des réponses aux questions demandées aux candidats, le 19 mai 2003.

La Commission de délégation de service public qui s'est tenue en Mairie de DIEPPE le 19 mai 2003, a émis un avis favorable à la proposition présentée par l'IFAC, considérant :

- que celle-ci respectait le cahier des charges de la consultation,
- présentait une meilleure qualité et était plus complète en ce qui concerne :
  - les projets éducatif et pédagogique présentés,
  - la politique de formation des personnels d'animation,
- la prise en compte des ressources locales et le travail en cohérence avec les différents intervenants
- qu'elle prenait en compte tous les types de problèmes à travers la politique d'accessibilité présentée,
- qu'elle présentait une subvention d'équilibre plus importante que celle présentée par l'autre candidat, mais qu'elle intégrait en plus :
  - la mise en place d'un coordinateur pédagogique dès le départ du contrat,
  - des temps de présence et de préparation nécessaires à l'établissement des bilans et réunions accordés aux directeurs et animateurs des centres de loisirs,
  - des journées enfants plus importantes pour les centres de vacances.

Sur la base de cet avis émis par la Commission de délégation de service public, une négociation a été engagée par Monsieur le Député Maire de la Ville de DIEPPE et l'association IFAC, dont les objectifs ont été les suivants :

- réduire pour la Ville de Dieppe le montant de la subvention annuelle de compensation de service public de telle sorte de se rapprocher du coût actuel,
- prendre en compte le nombre de journées enfants pour les séjours de vacances à un nombre équivalent à celui réalisé effectivement au cours des précédentes années,
- réduire le montant des dépenses de personnel pour les animateurs occasionnels.

Cette négociation a permis d'aboutir à une économie globale de 39 866 €

De plus, la négociation a abouti aux engagements suivants :

- il a été convenu d'un principe de réajustement des dépenses, tant sur l'exercice écoulé que l'exercice à venir, dès que le chiffre prévisionnel de 32 000 journées enfants par an pour les centres jeunes et maternels évoluerait dans une limite de  $\pm 2\%$  ; la Ville de Dieppe bénéficiera donc des économies directes sur le compte d'exploitation fourni par la société IFAC si le nombre de journées enfants annuel venait à diminuer,

- les subventions pour les contrats aidés dont va bénéficier l'IFAC seront déduites de la subvention annuelle pour contrainte de service public,

- les aides de la Caisse d'Allocations Familiales que peut obtenir l'IFAC, au titre des investissements nécessaires au présent service, seront déduites de la subvention annuelle pour contrainte de service public.

Le montant de la subvention pour contrainte de service public établi par la société IFAC sur la base d'une fréquentation totale de 32 500 journées enfants par an s'établit pour l'année 2004 à :

. avant négociation : 460 055 €

. après négociation : 420 189 €

(comparativement à la somme de 432 150,90 € de la proposition faite par l'ADDLE)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer le contrat de délégation de service public des centres de loisirs de la Ville de Dieppe à l'Association IFAC, sur les bases suivantes :

- montant de la subvention pour contrainte de service public :

- année 2003 : 101 627 €

- année 2004 : 420 189 €

- année 2005 : 432 912 €

- année 2006 : 445 739 €

- année 2007 : 459 194 €

- année 2008 : 394 180 €

- le montant de la subvention pour contrainte de service public tient compte d'une augmentation annuelle de 3% des dépenses et recettes.

Le montant de ces subventions sera réajusté chaque année en fonction :

- d'une part des effectifs réels de fréquentation des centres de loisirs, si ceux-ci varient de plus ou moins 2 %

- d'autre part de la tarification qui demeure la prérogative de la ville.

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer ce contrat de délégation de service public.

A la demande de 11 conseillers municipaux, soit un tiers des présents, il est voté au scrutin secret.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide d'attribuer le contrat de délégation de service public des centres de loisirs de la ville de Dieppe à l'association IFAC et autoriser M. le Député Maire à procéder à sa signature par 24 voix pour et 14 voix contre.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tarification des centres de loisirs de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'il convient d'établir la tarification des centres de loisirs organisés, dans le cadre d'une délégation de service public, par la ville de Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

La tarification doit permettre, pour les familles correspondant à la 1<sup>ère</sup> tranche, à la quasi gratuité compte tenu de la prise en charge par les bons loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales des frais d'inscription des familles les plus modestes. Par ailleurs, l'instauration de tarifs différenciés sur l'ensemble des périodes de fonctionnement répond également à la demande de la CAF de Dieppe.

Les tarifs suivants (en €), établis sur la définition des sept tranches, sont proposés :

tranche	demi-journée	journée (*)
1	1	1,3
2	1,5	2
3	1,5	3
4	2	4
5	3	5,5
6	4,5	8,5
7	5,5	11,5

(\*) repas compris.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

1°) d'établir la tarification des centres de loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003, comme indiqué,

2°) d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP pris avec l'IFAC aux fins de mettre en place ladite tarification.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (M. LEVEAU, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, M. PARIS, Mme HUREL, M. COIGNET, Mme SVRCEK.
- ☞ 6 voix contre (Mme LEVISTRE-BREARD, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS)
- ☞ 1 abstention (Mme COTIGNY)
- ☞ Mme GALLAIS indique être favorable à la tarification des centres de loisirs mais contre la signature de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public. Il peut être considéré que cette position peut être assimilée à une **non-participation au vote**.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Classes à horaires aménagés musique - Ecole de Broglie - convention  
Ville de Dieppe/Sydempad/Inspection Académique/Ecole de Musique**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que quatre classes à horaires aménagés musique sont implantées à Dieppe, à l'école élémentaire Louis de Broglie ; elles permettent aux élèves qui montrent une aptitude reconnue pour les activités musicales (instrumentales et vocales), de recevoir à la fois, dans le cadre de l'école et dans le cadre de l'école nationale de musique, un enseignement musical renforcé.

Ces classes sont ouvertes à partir du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1) jusqu'au terme du cycle des approfondissements (CM2).

Pour ce faire, la Ville met à disposition les locaux composés de 4 classes et 2 salles de musique.

L'horaire d'enseignement musical se fait conformément aux modulations horaires définies dans la circulaire 2002-165 du 02.08.2002. Il est fixé à 4h en CE1/CE2 et à 4h15 en CM1/CM2.

Les transports des élèves de l'école Louis de Broglie, vers l'Ecole Nationale de Musique, sont pris en charge par la Ville.

Pour l'exécution de ces dispositions, il est mis en place une convention entre l'Inspection Académique, le Directeur de l'Ecole Nationale de Musique, la Présidente du Sydempad et le Maire de la Ville de Dieppe.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention ci-jointe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Eau et assainissement - bilan 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

## 1 - PREAMBULE

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi 95.127 du 8 février 1995, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le présent rapport a pour objet de présenter et commenter les principaux éléments du bilan 2002 transmis par la Compagnie Fermière de Services Publics dans le cadre de l'affermage des services d'eau et d'assainissement.

## 2 - SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 2.1 Les missions du Fermier

La Compagnie Fermière de Services Publics assure, dans le cadre de son contrat d'affermage, les missions suivantes en matière d'eau potable :

- la production (forages Martin Eglise et source du Gouffre à St Aubin sur Scie) ;
- le transport de l'eau (canalisations de transfert et aqueduc du Gouffre) ;
- le traitement avant la distribution (réservoirs de Chanzy et Neuville) ;
- le stockage et le transfert aux châteaux d'eau (réservoirs rue Chanzy et réservoirs Martin Eglise) ;
- la surveillance et l'entretien du réseau de distribution et des branchements, (recherche de fuites, réparations,...) ;
- le renouvellement du réseau de distribution et des branchements ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements électromécaniques et hydrauliques ;
- le contrôle de la qualité bactériologique et physico-chimique sur l'ensemble du cheminement de l'eau ;
- le service au client : information, conseil, relevé compteur, facturation, devis... ;
- les actions de communication.

### 2.2 Etat détaillé des produits eau

Le tableau ci-après, présente l'état détaillé par poste des produits eau ainsi que l'évolution de ces produits depuis 1998 en euro HT.

	1999	2000	2001	2002	Variation 2002/ 2001
Produits nets d'exploitation du délégataire	1 424 190	1 491 621	1 567 864	1 630 984	4%
Produits des travaux attribués à titre exclusifs	53 139	35 635	35 829	31 216	-13%
Produits accessoires	18 163		91 249	85 479	-6%
Surtaxes collectivité	280 360	279 103	311 274	286 850	-8%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	131 408	136 148	161 049	150 330	7%

Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1 116 000	1 371 691	1 336 717	1 173 575	-12%
Fonds national de développement des adductions d'eau	43 131	47 652	47 625	44 760	-6%
total (en euros HT)	3 066 391	3 361 850	3 551 607	3 403 194	-4%

### 2.3 Prix du mètre cube d'eau potable non assaini

Prix du mètre cube d'eau potable facturé en euro H.T. :

	2000	2001	2002	Variation 2002/2001
Avec abonnement	1,50	1,539	1,534	- 0,3 %
Hors abonnement	1,35	1,386	1,378	- 0,6 %

### 2.4 Population - Abonnés

Le total des abonnés enregistrés au dernier jour de l'exercice s'élève à 12 052 abonnés (pour mémoire : en 2001 : 11 742 abonnés, en 2000 : 11 079 abonnés, en 1999 : 10 785 abonnés et en 1998 : 10 459 abonnés).

### 2.5 Bilan d'eau - Volume annuel produit

Le volume net produit par les stations s'élève à 4 382 728 m<sup>3</sup>. Les volumes distribués sur le réseau de DIEPPE sont de 4 008 988 m<sup>3</sup> et les volumes exportés dans les communes mitoyennes de 373 740 m<sup>3</sup> (communes de St Aubin, Rouxmesnil et Arques).

La différence entre le volume distribué (4 008 988 m<sup>3</sup>) et le volume consommé (2 453 840 m<sup>3</sup>) s'explique par des fuites sur le réseau (rendement du réseau d'eau potable : 61 % en 2002 contre 63 % en 2001). La recherche des fuites est donc une priorité pour permettre d'augmenter la fiabilité du réseau.

Les travaux de renouvellement de la conduite d'adduction d'eau en provenance des réservoirs de Martin-Eglise (DN 800) deviennent hautement prioritaires, eu égard à la baisse de rendement du réseau.

### 2.6 Les Volumes consommés

	1999 (m3)	2000 (m3)	2001 (m3)	2002 (m3)	Evolution 2002/2001
Volume°Consommé Clientèle Total	2 414 259	2 483 346	2 461 047	2 453 840	-0.29 %

#### Remarque :

La consommation des industriels représente 33 % de la consommation des clients particuliers, celle des domestiques 54 %, les 13 % restant représentant la consommation des clients collectifs.

## **2.7 La qualité de l'eau**

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3 janvier 1989. Les prélèvements du contrôle officiel sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (la DDASS).

Pour l'année 2002, cet organisme indique que l'eau de Dieppe est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

## **2.8 Les principaux travaux en 2002**

### **2.8.1 Travaux financés par la ville**

Les principaux travaux financés par la ville et portés à la connaissance du fermier sont les suivants :

- Extension du réseau quai Duquesne ;
- Réalisation de 5 branchements rue J. Mérault et d'un branchement cours de Dakar ;
- Poursuite des travaux de réhabilitation de l'aqueduc sur 120 m par la société SADE ;
- Travaux de réfection de l'étanchéité des deux cuves de l'usine des eaux ;
- Divers travaux de mise en conformité des installations, conformément à la demande des services de la DDASS.

### **2.8.2 Travaux financés par la CFSP au titre du renouvellement**

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, la CFSP a pris en charge le remplacement de différents équipements électro-mécaniques à l'usine des eaux, aux forages de Martin Eglise et aux réservoirs de Neuville ainsi que le renouvellement du dispositif de chloration à l'usine des eaux et aux forages de Martin-Eglise. Il a été également procédé au renouvellement de 60 branchements en grande partie rue de la République.

Par ailleurs, des recherches de fuites par corrélation acoustique ont été réalisées.

## **2.9 Programme des travaux 2003**

- Cité des 4 Vents Nord (3<sup>ème</sup> tranche) : création de réseau eau potable ;
- Pollet : aménagement d'une aire pour camping-cars (création de branchements d'eau potable) ;
- Grande rue et rues adjacentes : renouvellement du réseau d'eau potable ;
- diagnostic plomb sur les branchements eau potable et les installations des bâtiments communaux.

## **2.10 Insuffisances et recommandations**

- Suite au plan Vigipirate, la CFSP souhaite fiabiliser la sécurité des ouvrages en complétant les télégestions existantes par la pose de systèmes anti-intrusion sur les accès ;
- l'état de la canalisation d'Adduction d'Eau Potable provenant des réservoirs de Martin - Eglise Ø 800 mm se dégrade. Les travaux de renouvellement sur ce tronçon deviennent hautement prioritaires, au regard de la baisse du rendement de réseau ;



- la Ville compte environ 4.500 branchements de plomb qui devront être repris pour s'adapter à l'évolution des normes. Une étude programmée en 2003 précisera la nature des travaux à réaliser suivant la longueur des branchements concernés ;
- réservoir Vasarely : la clôture devra être complétée ;
- réservoir caserne : l'accès au local technique avec un véhicule est impossible, ce qui rend problématique les conditions d'exploitation de l'ouvrage ; un accès « véhicules » est à envisager.

### 3. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

#### 3.1 Les missions du Fermier

La Compagnie Fermière de Services Publics assure, dans le cadre de son contrat d'affermage, les missions suivantes en matière d'assainissement :

- la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ;
- le traitement des eaux usées et exploitation de la STEP ;
- l'analyse des effluents ;
- la surveillance et entretien des réseaux d'assainissement et de branchement (réparations, nettoyage,...) ;
- l'entretien des ouvrages ;
- l'entretien et réparations des avaloirs, regards de visite ;
- le remplacement des tampons défectueux ;
- le renouvellement des équipements électromécaniques et hydrauliques (poste de relèvement, station d'épuration, usine d'autocurage,...)
- l'évacuation et le traitement des sous-produits ;
- le service au client : information, conseil, facturation, devis,...
- les actions de communication.

#### 3.2 Etat détaillé des produits assainissement

	1999	2000	2001	2002	variation
Produits nets d'exploitation du délégataire	2 090 377	2 096 544	2 139 344	2 300 668	7,5%
Produits des travaux attribués à titre exclusif	14 991	19 057	24 418	29 847	22%
Surtaxes collectivité	579366,367	592 750	634 284	611 995	3,5%
total (en euros HT)	2 684 735	2 708 350	2 798 046	2 942 510	5%

#### 3.3 Prix du m3 d'eau assaini

Prix du mètre cube d'eau assaini facturé en euro H.T. :

	2000	2001	2002	Evolution
Avec abonnement	1,21	1,243	1,257	+ 1,1 %
Hors abonnement	0,99	1,025	1,0353	+ 1,0 %

### 3.4 Volumes assainis

Le volume assaini est estimé pour 2002 à 2 026 328 m<sup>3</sup>.

Evolution de l'assiette de la redevance (m<sup>3</sup>)

	1999	2000	2001	2002	Evolution 2002/2001
<b>Assiette totale (m<sup>3</sup>)</b>	<b>2 024 742</b>	<b>2 016 956</b>	<b>2 030 828</b>	<b>2 026 328</b>	<b>-0.22 %</b>

L'assiette reste très stable par rapport à l'année 2001.

### 3.5 Qualité de la dépollution des eaux usées

Les volumes arrivés à la station d'épuration s'élèvent pour l'année à 2 242 414 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 6 144 m<sup>3</sup>/j. En moyenne, l'usine a reçu, traitées et rejetées les charges de pollution suivantes :

				Charge en entrée de station (kg/j)	Charge en sortie de station (kg/j)	Rendement
DCO	(Demande Chimique en Oxygène)			5 113	363	93 %
DBO5	(Demande Biologique en oxygène)			2 021	42	98 %
MES	(Matières en suspension)			2 364	125	95 %
NTK	(Azote Kejdhal)			454	27	94 %
Pt	(Phosphore total)			77	34	55 %

Le nombre de bilans réalisés dans l'année a été de : 102

### 3.6 Les principaux événements et travaux sur 2002

- Depuis juillet 2002, les boues de la station d'épuration de Dieppe sont incinérées sur le site de dépollution Emeraude de la Communauté d'Agglomération Rouennaise.
- Sur la période 2001/2002, on note une baisse des apports d'eaux météoriques et parasites permanentes dans le réseau d'eaux usées.
- A chaque vente de maison, il est procédé à un diagnostic permettant de contrôler la conformité des installations d'assainissement.

#### 3.6.1 Principaux travaux financés par la collectivité

- Restauration du poste de Bonne Nouvelle : Etude du sous-bassin versant, dossier technique et financier ;
- Modification du poste de la ferme Hucher : dossier technique et de subvention ;
- Programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux : réfection du réseau avenue des Anglais ;
- Filière sables et boues : Dossier de demande de subvention
- Arrêté de rejet : réalisation du dossier préalable par le cabinet INGETEC.

### 3.6.2 Principaux travaux financés par le fermier

Le fermier a assuré en 2002 différents travaux de renouvellement et de rénovation d'équipements électro-mécaniques (pompes, sondes, agitateur, centrifugeuses, surpresseur) à la station d'épuration et aux différents postes de refoulement. Les postes de relèvement du front de mer ont également été équipés de capteurs de surverse.

## 3.7 Programme des travaux 2003

### 3.7.1 Station d'épuration

- Aménagement d'une aire de stockage des bennes pour les sables : ces travaux permettront le recyclage de ces derniers en centre de traitement ;
- Reconstruction ou réhabilitation du réseau d'eaux usées Gandillon tertiaire ;
- Raccordement au réseau d'assainissement de l'aire pour les camping-cars au Pollet.

### 3.7.2 Réseau d'Eaux Usées

- poursuite du diagnostic permanent ;
- diagnostic des réseaux d'eaux usées et contrôle ;
- Cité des quatre vents nord: 3ème tranche – création de branchements d'eaux usées.

### 3.7.3 Réseau d'Eaux Pluviales

- Cité des quatre vents nord : 3ème tranche – réalisation d'un réseau EP ;
- instabilité de la falaise morte au droit du promontoire de Notre Dame de Bonsecours : renforcement des conduites à Neuville ;
- Grande Rue et rues adjacentes : reconstruction du réseau EP.

## 3.8 - Insuffisances et recommandations

### 3.8.1 Station d'épuration

- Instruction du dossier concernant les désordres : dégradation de la fosse à graisses, dégradation du chemin de roulement du clarificateur, affaissement des conduites d'air ;
- Action à entreprendre pour être conforme à l'arrêté du 25.10.2001 relatif à la réduction des substances polluantes, notamment en ce qui concerne le phosphore ;
- Mettre en place un dispositif d'agitation, d'aspiration afin d'enrayer la prolifération des mousses biologiques dans les bassins de la station ;
- Mise en place d'un obturateur automatique permettant de mettre en rétention la cour de la station et d'enrayer le risque de pollution du milieu naturel en cas de déversement accidentel de matières de vidange ou de produits chimiques.
- Mise en place d'un dispositif d'alarme pour sécuriser le site ;

### 3.8.2 Réseau d'Eaux Usées

- programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau à poursuivre ;
- poursuite des travaux de reprise des regards mixtes pour éviter des déversements non conformes dans le milieu naturel par le réseau pluvial ;
- poursuite du programme de mise en place des autorisations de rejet pour les industriels et les restaurateurs ;
- engager une inspection télévisée des réseaux et un programme d'investigation sur les apports d'eaux pluviales ;

### 3.8.3 Réseau d'Eaux Pluviales

- L'ensemble du réseau d'eaux pluviales réalisé en briques devra à court ou moyen terme subir des travaux de réhabilitation importants. Demande budgétaire : 2001. Dégradation avancée du réseau visitable quai Duquesne, rue Toustain et Grande Rue.
- Prévoir la réhabilitation de l'étanchéité du bassin Eurochannel : bâche inexistante sur le pourtour du bassin, risque d'affaissement des talus et de bouchage de l'écoulement de l'ouvrage.
- La fréquence de plus en plus importante des événements pluvieux dépassant les pluies décennales couramment admises nécessite la mise en oeuvre, dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement, de « techniques alternatives » en eaux pluviales, consistant à rejeter les plus faibles quantités possibles d'eau au réseau durant la pluie.

## 4 - PRIX DE L'EAU

Afin de pouvoir comparer l'évolution du prix de l'eau d'une année sur l'autre, a été jointe une facture d'eau comparative pour l'année 2001 et l'année 2002 sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Le tableau ci-après présente l'évolution du prix du mètre cube d'eau depuis 1999 :

	1999	2000	2001	2002	Ecart
Prix du m <sup>3</sup> € H.T.	2,67	2,70	2,78	2,79	+ 0,4 %
Prix du m <sup>3</sup> € T.T.C.	2,82	2,85	2,93	2,94	+ 0,3 %

## 5 - CONCLUSION

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan 2002 de la C.F.S.P. pour l'affermage des Services Eau et Assainissement de la Ville de Dieppe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le bilan 2002 - Eau et Assainissement par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Gestion globalisée du stationnement - bilan 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

## 1 - PREAMBULE

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi 95.127 du 8 février 1995, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le présent rapport a pour objet de présenter et commenter les principaux éléments du bilan 2002 transmis par la société Vinci Park Gestion, gestionnaire du stationnement payant sur la commune.

## 2 – ACTIVITE VOIRIE

### 2.1 Les plages d'ouverture

Sur l'ensemble du centre ville, le stationnement est payant tous les jours de la semaine de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 sauf les dimanches et les jours fériés.

Le centre ville est découpé en trois zones :

- la zone orange (stationnement limité à 2 heures) ;
- la zone verte (stationnement à la journée) ;
- le parc hôtel de ville.

### 2.2 Les tarifs

Il est à noter que la bascule francs/euros s'est effectuée avec succès le 7 janvier 2002.

L'application de la nouvelle loi tarifaire a été étudiée sur plusieurs critères :

- minimum de paiement et par multiples de 0,20 €;
- répercussion des modifications sur la durée du stationnement ;
- élargissement de la durée de stationnement en zone orange (2h30 au lieu de 2h00).
- maintien de la durée maximum de stationnement en zone verte (9 heures).

L'aménagement du parc hôtel de ville, réalisé en 2000, dispose d'une tarification spécifique.

- **Stationnement payant sur voirie**

<b>Zone Orange</b>	<b>Zone Verte</b>
0 h 15 .....0,20 €	0 h 15 .....0,20 €
0 h 30 .....0,40 €	0 h 30 .....0,40 €
0 h 45 .....0,60 €	0 h 45 .....0,60 €
1 h 00 .....0,80 €	1 h 00 .....0,80 €
1 h 20 .....1,00 €	1 h 20 .....1,00 €
1 h 35 .....1,20 €	1 h 35 .....1,20 €
1 h 50 .....1,40 €	1 h 50 .....1,40 €
2 h 00 .....1,60 €	2 h 00 .....1,60 €
2 h 15 .....1,80 €	2 h 15 .....1,80 €
2 h 30 .....2,00 €	9 h 00 .....2,00 €

▪ **Parc de l'Hôtel de Ville**

<b>TARIFICATION</b>	
0 h 00 à 00 h 15 .....	gratuit
0 h 15 à 00 h 30 .....	0,40 €
0 h 30 à 00 h 45 .....	0,60 €
0 h 45 à 1 h 00 .....	0,80 €
1 h 00 à 1 h 20.....	1,00 €
1 h 20 à 1 h 35 .....	1,20 €
1 h 35 à 1 h 50 .....	1,40 €
1 h 50 à 2 h 00 .....	1,60 €
2 h 00 à 2 h 20 .....	1,80 €
2 h 20 à 3 h 00 .....	2,00 €
3 h 00 à 5 h 00 .....	3,00 €
5 h 00 à 7 h 00 .....	4,00 €
7 h 00 à 9 h 00 .....	5,00 €

**2.3 Le nombre d'emplacements**

Au 31 décembre 2002, le nombre de places exploité est de :

- Parc de l'hôtel de ville : 111 places
- Stationnement payant contrôlé par horodateurs : 927 places

Soit un total de 1038 places réellement exploitées (- 7,15 % par rapport au plan initial).

Le nombre de machines implantées au 31 décembre 2002 est de 57.

**Principales modifications apportées au périmètre en 2002**

- rue du Haut Pas : création d'un 2<sup>ème</sup> emplacement "handicapés" ;
- rue Saint Rémy : création de 2 emplacements réservés ("ambulances").

Réduction :

<b>ZONES</b>	<b>RUES</b>	<b>PLACES</b>	<b>NOMBRE D'HORODATEURS</b>
Orange	Place Nationale	2	0
Verte	Bd Général de Gaulle	2	0
Verte	Rue du Haut Pas	3	0
Verte	Place de l'épée	1	0
Total		8	0



## 2.4 Les recettes

	2000	2001	2002	Ecart 2001/2002
Parc de stationnement Hôtel de Ville	39 298	130 257	133 252	+ 2,29 %
Stationnement payant sur voirie	825 284	730 909	712 883	- 2,46 %
Total	864 582	861 166	846 135	- 1,74 %

D'un montant global de 846 K€ les recettes collectées affichent une baisse par rapport à l'exercice précédent (- 15 K€).

La fréquentation du parc de l'hôtel de ville reste stable. Effectivement 163 874 paiements ont été relevés au cours de l'exercice 2002 contre 163 662 en 2001.

## 2.5 Verbalisation des infractions

Le taux de verbalisation affiche une stabilité par rapport à l'année 2001. Le nombre de timbres amendes émis en 2002 est de 15 198 contre 15 577 en 2001 (soit - 2,49 %).

## 3 – ACTIVITE PARKING

### 3.1 Le parking St Jacques

#### 3.1.1 Les plages d'ouverture

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements. L'ouvrage réservé à l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7 entièrement en automatique ; il n'y a pas d'effectif affecté de façon permanente à son fonctionnement.

#### 3.1.2 La tarification 2002

Tarification 2002 mise en place au 7 janvier 2002 :

<b>Abonnement permanent</b>	
mois	41,87 €
trimestre	125,62 €
semestre	251,23 €

### 3.1.3 Les recettes

2000	2001	2002	Ecart 2001-2002
38 252	43 822	45 291	+ 3,35 %

L'augmentation de la recette générale de 3,35 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par différents facteurs :

- la continuité de la progression du nombre d'abonnés;
- la modification du mode de fonctionnement des lecteurs de cartes d'accès;
- une vague d'actes de vandalisme importante durant la fin du 1er semestre;
- la modification tarifaire liée au passage à l'euro le 1er janvier 2002;
- la mise en place, à compter du 1er novembre, d'un nouveau logiciel concernant la gestion financière des contrats d'abonnement.

## 3.2 Espace de la Barre

### 3.2.1 Les horaires

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire et abonné, mais 51 places sont réservées à des propriétaires privés.

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00, du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les propriétaires, l'accès est ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7.

### 3.2.2 La tarification 2002

La tarification appliquée au 7 janvier 2002 est la suivante :

<b>Tarifs horaires</b>		<b>Abonnement permanent</b>	
0 h 30	0,30 €	Mois	50,34 €
1 h 00	0,60 €	Trimestre	140,00 €
2 h 00	1,20 €	Semestre	272,11 €
3 h 00	1,50 €		
4 h 00	1,80 €	<b>Abonnement jour (*)</b>	
5 h 00	2,20 €	Mois	41,87 €
6 h 00	2,60 €	Trimestre	118,08 €
6 h 00 à 12 h 00	3,00 €	Semestre	234,37 €
12 h 00 à 24 h 00	4,00 €		
Ticket perdu	4,00 €		

(\*) Permanent : 7 jours sur 7 – 24 h sur 24

Jour : du lundi au samedi, de 7 h à 20 h (sauf dimanches et jours fériés).

La règle de l'arrondi pour la tarification horaire a été retenue lors de la mise en place de l'Euro.

### 3.2.3 La fréquentation

La fréquentation horaire affiche une légère baisse par rapport à l'exercice 2001 avec 49 587 visiteurs contre 49 123 en 2003.

En ce qui concerne la fréquentation des abonnés, le volume des abonnements vendus a progressé puisque, de 204 cartes en service au 31 décembre 2001, nous sommes passés à 214 en 2002 (état au 31/12/2002).

Les abonnements vendus représentent plus de 70 % de la capacité du parc Espace de la Barre. Ce résultat n'occasionne pas un frein à l'accueil de la clientèle "horaire" puisque le parc n'affiche complet que le samedi matin (en fin de matinée).

### 3.2.4 Les recettes

2000	2001	2002	Ecart 2001-2002
159 129	160 620	168 360	+ 4,81 %

## 4 – RESULTAT FINANCIER

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2002 s'établissent à 1 059 786 € et sont en légère diminution par rapport à l'année 2001 (-0,54 %).

	2000	2001	2002	Variation 2001/2002
Recettes Voirie	864 582	861 166	846 135	- 1,74 %
Recettes Parking St Jacques	38 252	43 822	45 291	+ 3,35 %
Recettes Parking Espace de la Barre	159 129	160 620	168 360	+ 4,81 %
Total	1 061 963	1 065 608	1 059 786	- 0,54 %

Le tableau ci-après indique, pour les principaux postes, le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la Ville, la rémunération de l'exploitant, l'excédent revenant à la Ville, l'évolution depuis 2000 ainsi que la variation 2001/2002.

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>Variation 2001/2002</b>
Montant des recettes de l'exercice (1)	1 061 963	1 065 608	1 059 786	- 0,5 %
Quote-part des recettes à revenir à la Ville (2)	494 020	473 735	462 986	- 2,26 %
Rémunération de l'exploitant (3)	424 181	472 927	472 886	0 %
Résultat de l'exercice (4) = (1) –(2)-(3)	143 762	119 008	123 910	+ 4,11 %
Répartition du résultat excédent revenant à la Ville <b>0,70 X (4)</b>	100 634	83 306	86 737	+ 4,11 %

On constate pour l'année 2002 une diminution des recettes de voirie, compensée par la diminution des charges du personnel.

## **5 – CONCLUSION**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan 2002 de Vinci Park Gestion pour la gestion du stationnement payant de la Ville de Dieppe.

**Le Conseil Municipal prend acte du bilan 2002 pour la gestion du stationnement.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe  
Bilan 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit présenter au conseil municipal le rapport annuel pour l'exercice 2002 sur le service de traitement des ordures ménagères à l'Usine d'Incinération de la Ville de Dieppe (UIOM).

Afin de permettre à la Collectivité d'exercer son pouvoir de contrôle, l'exploitant actuel de l'UIOM, le groupement d'entreprises solidaires Inova France SA et Valnor Onyx, titulaire du contrat d'exploitation pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001, est tenu contractuellement de remettre un rapport financier accompagné d'un bilan d'exploitation avant le 1<sup>er</sup> juin 2003 (article 30 du CCAP).

Avant d'aborder l'exploitation de l'usine, il convient de préciser le coût global de fonctionnement de l'usine d'incinération pour la Ville de Dieppe.

### 1) Coût de fonctionnement global de l'UIOM

#### a) Evolution des dépenses

1998	1999	2000	2001	2002
8 810 731 F 1 343 187 €	9 731 286 F 1 483 525 €	9 858 345 F 1 502 895 €	7 958 476 F 1 213 261 €	1 625 064 €

Les dépenses ont augmenté de 411 803 € TTC en 2002 par rapport à 2001, soit 34 %. Cette augmentation s'explique par une augmentation en valeur et non en volume : au 15 juillet 2002, a eu lieu le passage de la tarification de la tranche ferme à 55,61 € TTC la tonne entrante, à celle de la tranche conditionnelle à 75,89 € TTC la tonne entrante correspondant à la mise en service du nouveau dispositif de traitement des fumées.

#### b) Evolution des recettes

	1998	1999	2000	2001	2002
OM Autres communes	2 714 153 F 413 770 €	3 000 093 F 457 361 €	2 880 000 F 439 053 €	212 225 F 32 353 €	36 660 €
OM IKOS					247 633 €
INOVA (versements)				584 880 F 89 164 €	19 746 €

En 2002, les recettes « Autres communes » ont concerné le traitement par incinération d'ordures ménagères en provenance de :

Commune de Cropus :	2 177 €
Communauté de Communes de Varenne et Scie :	14 667 €
Commune de Fecamp :	19 815 €

### c) Evolution des tonnages

En tonnes	2000	2001	2002	Ecart 2002/2001
Ordures ménagères Dieppe	18 873	19 105	18 933	- 0,9 %
Ordures ménagères Autres communes	7 705	550	536	- 2,54 %
Déchets IKOS			2 663	
DIB	5 204	10 696	4 464	- 58 %
Total déchets reçus	31 783	30 352	26 596	- 12,4 %

Voir commentaires ci-dessous.

## 2) Commentaires sur l'activité de l'UIOM en 2002

### a) Principaux faits marquants :

- Equipement réalisé en 1971, l'UIOM vient d'être modernisée grâce à la réalisation d'un traitement des fumées qui constitue une première étape dans la mise aux normes exigée par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 3 avril 2002.

L'année 2002 est donc l'année de la mise en service du dispositif de traitement des fumées « semi-sec » par le groupement d'entreprises Von Roll Zurich et Inova France.

- L'arrêt du four 1 pour le début des opérations de démontage de l'ancien process est intervenu le 8/04/2002. Le raccordement du four 1 sur le traitement des fumées est intervenu, quant à lui, le 29/04/2002.

- L'arrêt du four 2 pour le début des opérations de démontage de l'ancien process est intervenu le 14/05/2002. Le raccordement du four 2 sur le traitement des fumées est intervenu, quant à lui, le 22/05/2002.

- Le début de la mise en service industrielle du nouveau traitement des fumées a été réalisé le 5/09/2002. Cette période de la mise en service industrielle a pris fin le 22/05/2003.

- En novembre 2002, a eu lieu l'épreuve décennale sur la chaudière n°1.

### b) Evolution du tonnage

Par rapport à 2001, le tonnage a diminué de 3 756 tonnes, soit une baisse globale de 12,4 % qui se répartit de la manière suivante :

OM Dieppe :	- 172 tonnes	soit - 0,9 %
OM Autres Communes :	- 14 tonnes	soit - 2,5 %
DIB :	- 6232 tonnes	soit - 58 %
Nouveaux apports IKOS :	+ 2663 tonnes	

La baisse globale du tonnage incinéré s'explique en premier lieu par les nombreux arrêts de l'usine qui ont été rendus nécessaires pour permettre la mise au point du nouveau dispositif de traitement des fumées, notamment aux mois d'octobre et de novembre 2002.

Les dernières communes (Cropus, Varenne et Scie) ont stoppé leurs apports d'ordures ménagères depuis le 30/06/2002.

Courant juin 2002, l'UIOM a traité exceptionnellement 261 tonnes d'ordures ménagères en provenance de la Communauté de Communes de Fécamp dont l'incinérateur venait d'être fermé par décision administrative.

Dans le second semestre 2002, de nouveaux apports de déchets ont été trouvés grâce à un partenariat avec la société IKOS Environnement (à Fresnoy Folny 76660).

L'UIOM de la Ville de Dieppe permet en effet de brûler les déchets ménagers de la Collectivité représentant un volume annuel de 19 000 tonnes et de disposer d'une capacité résiduelle de traitement estimée à 10 000 tonnes par an.

Or, la société IKOS Environnement était intéressée à participer, dans le cadre du plan départemental d'élimination des ordures ménagères, à une gestion commune du traitement des déchets dans l'arrondissement de Dieppe grâce à son centre de valorisation des déchets situés à Fresnoy Folny.

L'incinération de ces déchets IKOS, incluant le traitement des mâchefers, a été conclue à un prix de 92,99 €TTC la tonne entrante.

Corrélativement, les apports de DIB ont été volontairement réduits.

En 2001, 10 696 tonnes de DIB avaient été incinérées en provenance de différents industriels de la région rouennaise notamment : Ipodec, Ecosita, Viam, Davigel, etc... Quelques 4 034 tonnes avaient été reçues en provenance de l'usine de Rouen momentanément indisponible. Toutefois, la Collectivité n'a perçu pour l'incinération de tels déchets, aucune participation financière de la part des différents apporteurs.

Les DIB ont été détournés pour partie vers le centre d'enfouissement de la société IKOS à Fresnoy-Folny et pour partie vers l'usine VESTA de Rouen.

### c) Tonnage du mâchefer évacué

Les mâchefers évacués sont dépendants de la qualité des déchets et des tonnages incinérés.

1998	1999	2000	2001	2002
10 027	10 281	9 630	9 069	7 759

Entre 2001 et 2002, le tonnage du mâchefer a baissé de 1 310 tonnes. Cet écart s'explique en grande partie par la réduction du tonnage incinéré.



**d) Tonnage des cendres (REFIOM)**

1998	1999	2000	2001	2002
444,53	436,64	424,72	371,06	849,20

Les cendres sont éliminées dans un centre d'enfouissement technique de classe 1 proche de Laval.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le bilan 2002 de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 10 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et Mme COTIGNY)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Bilan d'exploitation 2002 - déchetterie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a ouvert une déchetterie en juin 1992, dont la gestion a été confiée au groupement CFSPi INOR devenu VALNOR ONYX, jusqu'en août 2002.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2002, la société ONYX Normandie est titulaire du marché d'exploitation de la déchetterie, suite à un appel d'offres ouvert.

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le bilan d'exploitation de la déchetterie pour l'année 2002.

### 1°) Evolution des tonnages

Environ 3% de tonnages supplémentaires par rapport à 2001 ont été apportés à la déchetterie en 2002.

Les 7704 tonnes de déchets de 2002 ont été traités dans les filières suivantes :

Filière de traitement	Enfouissement IKOS	Compostage	Recyclage Gallo SMR	Incinération UIOM de DIEPPE	Recyclage CBN	Recyclage SONO LUB
Nature des déchets	Encombrants	Déchets Verts	Ferraille	Résidus incinérables	Gravats	Huiles minérales
Tonnage	988 t	3630 t	354t	518t	2204t	10t

### 2°) Fréquentation

21% de passages supplémentaires ont par rapport à 2001 été enregistrés en 2002.

Les 12740 passages se répartissent en 10325 passages de particuliers et 2415 passages de professionnels (essentiellement les services municipaux).

### 3°) Bilan financier

Le coût d'exploitation de la déchetterie s'est élevé à :

Marché Valnor Onyx du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 août 2002 : 338 287,82 €TTC  
(soit 42 285,98 €TTC par mois)  
Marché Onyx Normandie du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 décembre 2002 : 146 491, 01 €TTC  
(soit 36 604 ,75 €TTC par mois)

TOTAL	484 778,81 €TTC pour 7704 tonnes
-------	-------------------------------------

le coût à la tonne est donc de 62,93 €TTC (soit 412,76 francs).

Chaque habitant a produit : 7704t / 34 644 habitants = 0,22t de déchets en 2002, soit 222 kg qui représentent un coût de 13,99 €par habitant (91,78 francs).

#### 4°) Conclusion

La quantité de déchets amenés à la déchetterie est en perpétuelle augmentation.

Le contrôle du nombre de passages par habitant et de la quantité de déchets apportés grâce à la mise en place prochainement d'un système informatisé devrait permettre une diminution sensible du coût d'exploitation de la déchetterie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le bilan d'exploitation 2002 de la déchetterie par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Dieppe - avenant n°1 au marché sur appel d'offres ouvert n°01 252**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a confié l'exploitation des installations thermiques de ses bâtiments communaux à la société Dalkia par marché approuvé en date du 23 octobre 2001.

Dans l'annexe n° 1 de ce marché figure la liste complète des bâtiments concernés.

A ce jour, il est nécessaire de confier à la société Dalkia des prestations complémentaires par rapport au marché initial qu'il convient de régulariser dans le cadre d'un avenant n° 1.

Ces prestations complémentaires concernent essentiellement la prise en charge d'installations techniques nouvelles, l'extension de certaines installations et la modification de température intérieure.

Les prestations complémentaires concernées par l'avenant n° 1 sont les suivantes :

- l'augmentation de la température ambiante de un degré pour le musée,
- la maintenance, l'entretien et la garantie totale de la chaudière individuelle du logement du conservateur du musée (installation nouvelle),
- le déplacement de la chaudière de la halte-garderie de Neuville lès Dieppe (installation existante),
- l'exploitation des installations thermiques du CFA Vauban (installation nouvelle),
- l'exploitation des installations thermiques d'un tunnel pour les serres (extension de l'installation existante)
- l'exploitation des installations thermiques de l'église Saint-Jacques (installation nouvelle),
- l'exploitation des installations thermiques du temple situé rue de la Barre (installation nouvelle).

Ces prestations complémentaires ont été appréciées aux sommes annuelles suivantes :

musée :

date d'effet le 01/07/03

**poste P1 705,00 €HT**

chaudière individuelle du logement du conservateur du musée :

date d'effet le 01/07/03

poste P2 410,00 €HT

poste P3 43,00 €HT

**montant total P2 + P3 453,00 €HT**

halte-garderie de Neuville les Dieppe :

date d'effet le 01/07/03

pas d'incidence financière sur le marché de base

CFA Vauban :

date d'effet le 01/01/02

poste P1 17 850,00 €HT

poste P2 1 770,00 €HT

poste P3 1 820,00 €HT

**montant total P1 + P2 + P3 21 440,00 €HT**

tunnel pour les serres :

date d'effet le 01/01/03

poste P1 3 177,00 €HT

poste P2 514,00 €HT

poste P3 102,00 €HT

**montant total P1 + P2 + P3 3 793,00 €HT**

église Saint-Jacques :

date d'effet le 01/07/03

poste P1 12 890,00 €HT

poste P2 1 840,00 €HT

poste P3 16 600,00 €HT

**montant total P1 + P2 + P3 31 330,00 €HT**

temple rue de la Barre :

date d'effet le 01/07/03

poste P2 1 600,00 €HT

poste P3 4 966,00 €HT

**montant total P2 + P3 6 566,00 €HT**

En conséquence, le montant total de l'avenant n° 1 qui est à entériner avec la société Dalkia s'élève à la somme annuelle suivante :

Poste P1	34 622,00 €HT
Poste P2	6 134,00 €HT
Poste P3	23 531,00 €HT
Montant total annuel P1 + P2 + P3	64 287,00 €HT <b>76 887,25 €TTC</b>

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres dans sa séance du 26 mai 2003, il est proposé au Conseil Municipal:

- de valider le présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la société Dalkia pour la prise en compte des modifications ci dessus,
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déplacement du SPU - dossier de consultation des entreprises  
Lancement de l'appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26/09/02, le Conseil Municipal a décidé de déplacer le Service Propreté Urbaine en raison des mauvaises conditions de travail des agents de ce service qui est actuellement basé au Quai du Tonkin.

Ce transfert est prévu sur un terrain situé sur la commune de Rouxmesnil Bouteilles, à proximité directe de l'usine d'incinération des ordures ménagères, de la déchetterie et de la station d'épuration. Le terrain d'assise de l'opération est suffisant pour recevoir dans une première étape le Service Propreté Urbaine, puis dans une deuxième étape le Service Espaces Verts.

Le coût prévisionnel des travaux de la première phase de cette opération, c'est-à-dire le déplacement du Service Propreté Urbaine, avait été approuvé par cette même délibération, à **1 671 600 €TTC** sur la base du programme.

Les études de conception et de réalisation pour le déplacement du Service Propreté Urbaine ont été confiées au Cabinet EN ACT Architecture.

Situé en fond de vallée, à proximité de l'Arques, le site présente la particularité d'être parfaitement lisible depuis les infrastructures et l'environnement existant. L'usine d'incinération et les installations d'épuration existantes présentent un ensemble architectural cohérent avec lequel le futur Service Propreté Urbaine devra former une continuité pour affirmer l'identité et l'inscription paysagère et urbaine de ce pôle environnemental.

Le Service Propreté Urbaine est formé de deux bâtiments qui s'articulent autour de la déchetterie existante.

#### **LE BATIMENT ADMINISTRATIF - VESTIAIRE :**

Le bâtiment administratif - vestiaire est clairement visible depuis le chemin de la rivière et dans le proche environnement. Le bâtiment reçoit des locaux communs au SPU et au futur SEV (hall d'accueil, bureaux, réfectoire, infirmerie, sanitaires, vestiaire ménage, dépôt linge, locaux techniques) et des locaux spécifiques au SPU (bureaux, vestiaires pour 60 personnes, douches, sanitaires).

#### **LE BATIMENT GARAGE – STOCKAGE :**

Le bâtiment garage - stockage s'implante entre l'actuelle déchetterie et la station d'épuration. Il est destiné à abriter le parc de véhicules du service de propreté urbaine, des locaux de stockage outils et produits et un atelier d'entretien véhicules.

Le bâtiment sera composé d'une structure en charpente métallique galvanisée associée à des murs coupe feu en maçonnerie pour les locaux de stockage et atelier d'entretien. Le sol de la partie garage sera traité en voirie lourde avec finition enrobé noir. Le traitement architectural s'apparentera ici encore à celui du bâtiment administratif - vestiaire et au tissu architectural en présence sur le site.

Les travaux précédents feront l'objet d'un appel d'offres ouvert qui comportera 17 lots séparés pour les montants estimés en €HT suivants :

N° lot	Désignation des travaux	Estimation
1	FONDATIONS SPECIALES	72 000,00
2	GROS OEUVRE	208 000,00
3	CHARPENTE METALLIQUE	136 500,00
4	COUVERTURE - BARDAGE	119 000,00
5	ETANCHEITE	21 800,00
6	MENUISERIES ALUMINIUM - FERMETURE	41 200,00
7	METALLERIE	21 900,00
8	MENUISERIES - CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS	59 300,00
9	CARRELAGE - FAÏENCE	23 000,00
10	REVETEMENTS DE SOLS COLLES	3 900,00
11	PEINTURE	33 000,00
12	PORTES SECTIONALES	16 000,00
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	48 500,00
14	PLOMBERIE - SANITAIRES	25 500,00
15	ELECTRICITE	59 000,00
	TOTAL BATIMENT (LOTS 1 A 15)	888 600,00
16	V.R.D.	539 000,00
17	CLOTURES	32 200,00
	TOTAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS (LOTS 16 ET 17)	571 200,00
	TOTAL GENERAL HORS TAXES	1 459 800,00
	T.V.A. 19,6 %	286 120,80
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>1 745 920,80</b>

Au niveau de l'estimation prévisionnelle des travaux au stade de l'Appel d'Offres, on note un dépassement financier de l'enveloppe financière qui avait été établie au stade du programme (+ 4,4 %). Les raisons sont de nature technique et tiennent pour l'essentiel aux deux raisons ci-après :

- 1) Suite au rapport géotechnique des sols, il est apparu que la mauvaise constitution des sols (remblais et déchets variés) rend nécessaire la constitution d'une fondation par apport de grave naturelle sous les voiries d'une épaisseur de 1 mètre au lieu de 0,50 mètre prévu initialement.
- 2) Le niveau altimétrique de rejet des eaux usées vers la station d'épuration rend nécessaire la réalisation d'une station intermédiaire de relevage alors que l'on pensait possible initialement de faire un acheminement des eaux usées par voie gravitaire.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le présent DCE,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de l'ensemble des travaux à l'exception du lot 16 VRD attribué au titulaire du marché sur appel d'offres -travaux d'entretien et d'extension de la voirie- et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

3°) d'inscrire les dépenses sur les crédits prévus au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Création de locaux pour le déplacement du service propreté urbaine de  
la ville de Dieppe - avenant n°1 au marché négocié de  
maîtrise d'œuvre n°02 336**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché négocié n° 02.336 du 12 décembre 2002, la Ville de Dieppe a confié à la société En Act à Eu (76260) la maîtrise d'œuvre des travaux de création de locaux pour le déplacement du Service Propreté Urbaine.

Le marché s'élevait à la somme de 151 110,59 €TTC.

La mission confiée au titulaire du marché est une mission de base incluant les éléments de mission suivants :

- esquisse,
- études d'avant projet (APS et APD),
- études de projet (PRO),
- assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- visa des études d'exécution et de synthèse (VISA),
- direction de l'exécution des marchés de travaux (DET),
- assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)
- ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)

L'élément EXE (études d'exécution) n'avait pas été demandé au maître d'œuvre ; or, il apparaît indispensable que soit établi un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état, ceci afin que les candidats puissent présenter une proposition de prix en tenant compte d'un maximum d'informations.

La prise en compte de cette mission supplémentaire partielle EXE (limitée à l'établissement des quantitatifs) a donc été demandée à la société En Act : sa proposition s'élève à 13 407,16 €TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 5 juin 2003, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le présent rapport,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le Cabinet En Act pour un montant de 13 407,16 €TTC portant ainsi le montant total du marché à la somme de 164 517,75 €TTC,
- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 202 – 2313 – 14009 – 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Piscine Coubertin - travaux de réhabilitation (clos et couvert,  
cheminement intérieur, filtration)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que l'objectif de ce projet consiste à mettre aux normes la piscine Coubertin de Neuville-lès-Dieppe ainsi que l'exige la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). La décomposition des travaux était prévue comme suit :

- tranche ferme : travaux de mise aux normes sanitaires (durée 4 mois)
- tranche conditionnelle : travaux d'amélioration de l'accueil (durée 4 mois)

La durée du chantier pouvant être réduite à six mois si les deux tranches sont regroupées, il apparaît plus intéressant de faire exécuter les travaux en continu entre le 1<sup>er</sup> octobre 2003 et le 31 mars 2004 (dates prévisionnelles), ce qui minorera la gêne occasionnée par la fermeture de cet établissement.

Par ailleurs, l'intervention en continue dégage une économie estimée à 33 000 €HT par rapport à une réalisation en deux tranches séparées dans le temps.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'équipe SOGETI/GROUPE 3.

Les travaux de réhabilitation comprennent principalement :

#### Mise en conformité hydraulique et technique

- création d'une chaufferie
- création de locaux traitement d'air, traitement d'eau et bac tampon
- réaménagement des goulottes
- aménagement des vestiaires
- réhabilitation du bâti

### 1 – Travaux de gros-œuvre

Ces travaux prévoient :

- le terrassement, les fondations et les murs pour la création de locaux techniques complémentaires
- la confection d'un bac tampon
- la modification des goulottes existantes avec création de goulottes à débordement
- la démolition des cloisons dans les vestiaires existants et création de nouvelles cloisons
- la création de réseaux eaux usées enterrées.

### 2 – Travaux de couverture et d'étanchéité

Ces travaux prévoient :

- la réfection partielle du complexe d'étanchéité actuel
- la couverture et l'étanchéité des nouveaux locaux
- la pose de skydôme de désenfumage et d'éclairage

### 3 – Travaux de charpente métallique - métallerie

Ces travaux prévoient :

- le traitement des fers corrodés et la mise en peinture
- la charpente métallique des locaux créés en extension
- des portes métalliques pour les locaux techniques et portes sorties de secours
- la pose d'un panneau métallique coulissant pour l'entrée

### 4 – Travaux de bardage

Ces travaux prévoient un bardage bois et un bardage aluminium pour les façades extérieures.

### 5 – Travaux de miroiterie et de menuiserie aluminium

Ces travaux prévoient :

- la fourniture et la pose de verre sécurité pour les parties rénovées et l'extension (impôtes)
- la dépose des panneaux vitrés sur l'extérieur existants et pose de vitrage de sécurité
- la pose des portes d'entrées principales sur sas

### 6 – Travaux de menuiseries intérieures et faux plafond

Ces travaux prévoient la mise en place :

- de portes intérieures
- d'une banque d'accueil
- de cabines préfabriquées de déshabillage
- d'un faux plafond pour l'extension et le hall d'entrée
- d'un revêtement mural intérieur

### 7 – Travaux de carrelage – faïence

Ces travaux prévoient :

- la réfection partielle du carrelage essentiellement dans le hall du bassin,
- des chapes de rattrapage
- ainsi que la mise en œuvre d'un carrelage et d'un revêtement de faïence dans les vestiaires et les sanitaires

### 8 – Travaux de peinture

Ces travaux de peinture sont prévus pour les charpentes intérieure et extérieure ainsi que pour tous les fers apparents, les murs au-dessus des faïences, les murs de l'extension, les tuyauteries et les gaines, les portes, trappes et le panneau coulissant de l'entrée. Une peinture de sol est également prévue pour le sol des pédiluves.



## 9 – Travaux de chauffage et de ventilation

Les travaux de chauffage et de ventilation prévoient :

- le démontage de l'ensemble des installations de chauffage et de ventilation existantes (sauf hall bassin)
- la mise en place de 2 générateurs pour la production de chaleur
- l'installation de 2 centrales pour la diffusion de chaleur (en complément, il sera installé un soufflage indépendant au-dessus de la porte d'entrée).

Les conduits de soufflage existants seront conservés uniquement dans le hall et une partie des vestiaires existants.

- la création de 3 réseaux d'eau chaude
- la mise en place d'un système de régulation de la température de l'eau du bassin et de la température intérieure.

Les travaux de plomberie prévoient :

- le démontage des installations existantes non conservées
- la distribution d'eau froide brute principale
- le traitement d'eau pour la production d'eau chaude centralisée en chaufferie
- la distribution d'eau chaude à 60° jusqu'aux douches et lavabos qui comporteront des mitigeurs à température réglable et blocable
- l'évacuation des appareils raccordés dans les réseaux d'évacuation en sous-œuvre ainsi que l'évacuation des eaux de plages raccordée à l'égout
- les appareils sanitaires pour collectivité avec robinetterie temporisée et accessoires sanitaires tels que miroirs, distributeurs de papier, sèche mains et sèche cheveux

## 10 – Travaux concernant le traitement de l'eau

Ces travaux prévoient :

- le démontage des installations existantes non conservées
- l'équipement complet du bac tampon
- le réaménagement des goulottes

## 11 – Travaux d'électricité

Ces travaux prévoient :

- le démontage de l'ensemble des installations à l'exception des appareils d'éclairage du hall bassin
- le tableau de distribution situé dans le local réservé à l'alimentation depuis poste existant
- l'éclairage des locaux techniques et sanitaires vestiaires douches
- la commande de l'éclairage par commande locale dans les locaux techniques et commande générale depuis l'accueil pour les autres locaux
- une prise de courant 12 V pour balai de piscine
- les alimentations des utilités
- l'éclairage de sécurité pour l'éclairage d'évacuation et l'éclairage d'ambiance

- l'équipement d'alarme incendie de type 4 constitué par des déclencheurs manuels disposés au droit des sorties et des avertisseurs sonores 90 dB
- la mise à la terre de l'ensemble des masses métalliques de la construction
- un complément d'alarme intrusion

Ces travaux ne prévoient pas d'éclairage extérieur.

## 12 – Travaux de VRD et de Clôtures

Les travaux de VRD prévoient :

- le dévoiement des réseaux d'évacuation (regards et canalisations)
- le déplacement du réseau gaz
- l'adaptation de la voirie existante à la nouvelle entrée
- la remise en état des espaces verts

Les travaux de clôtures prévoient la dépose du grillage et des poteaux existants ainsi que la fourniture et la pose d'un grillage rigide et de poteaux métalliques sur une hauteur de 2m20, d'un portail et d'un portillon.

Les travaux proposés seront répartis en 12 lots pour les montants estimés HT suivants :

			Pour mémoire	
			Travaux 2003	Travaux 2004
Lot n° 1	Gros-œuvre	84 000 €	34 000 €	50 000 €
Lot n° 2	Couverture	32 000 €	6 000 €	26 000 €
Lot n° 3	Charpente métallique et métallerie	33 000 €		33 000 €
Lot n° 4	Bardage	39 500 €		39 500 €
Lot n° 5	Miroiterie – menuiseries aluminium	101 000 €		101 000 €
Lot n° 6	Menuiseries intérieures – faux plafonds	44 500 €	20 000 €	24 500 €
Lot n° 7	Carrelage – faïence	14 000 €		14 000 €
Lot n° 8	Peinture	27 000 €	7 000 €	20 000 €
Lot n° 9	Chauffage – plomberie – ventilation	272 500 €	136 500 €	136 000 €
Lot n° 10	Traitement d'eau	106 500 €	106 500 €	
Lot n° 11	Electricité	50 000 €	4 000 €	46 000 €
Lot n° 12	VRD - clôtures	55 000 €	10 000 €	45 000 €
	<b>TOTAL.....</b>	<b>859 000 €</b>	<b>324 000 €</b>	<b>535 000 €</b>

L'ensemble des lots est ainsi estimé à 859 000 €HT.

Cette opération sera financée de la façon suivante :

Montant total des travaux :	859 000 €HT
Montant des honoraires :	<u>150 200 €HT</u>
	1 009 200 €HT
Subvention Conseil Général :	381 869 €HT
Subvention Conseil Régional :	201 839 €HT
Féder :	281 061 €HT
Participation Ville :	342 235 €TTC

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le présent DCE,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de l'ensemble des travaux et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

3°) d'inscrire les dépenses sur les crédits prévus au budget.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Jacques - restauration du grand orgue - adoption du dossier de consultation des entreprises - demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que le grand orgue de l'église Saint-Jacques a été construit au 17<sup>ème</sup> siècle, il est le complément « esthétique » et « technique » des types d'orgues existants déjà dans Dieppe ou ses environs, en particulier celui de l'église Saint-Rémy (orgue classique français du XVIIIème siècle PARISOT), église d'Arques la bataille (orgue néo classique allemand du XVIIIème siècle).

Cet instrument a fait l'objet de nombreuses réparations et remises en état, les dépannages ne suffisent plus à assurer sa remise en fonctionnement.

Aujourd'hui, il convient d'effectuer une restauration générale, qui pourrait se réaliser de la façon suivante :

- En 2003 : tranche ferme -  
Estimation : 60 000 €TTC
- En 2004 : 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle –  
Estimation : 65 000 €TTC
- En 2005 : 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle  
Estimation : 60 000 €TTC

Un Dossier de Consultation d'Entreprise est établi par les services techniques en relation avec l'Association pour la Remise en état et l'entretien du Grand Orgue de l'Eglise Saint-Jacques (ARESGOSJ).

Cette association pourrait participer à hauteur de 33 % de l'ensemble de l'opération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'adopter le D.C.E. établi,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer l'Appel d'Offres ouvert avec 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles (art. 33 et 72 du Code des marchés Publics) et de signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la tranche ferme de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer une convention financière avec l'ARESGOSJ),

- d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au BP 2003 : fonction 324 – nature article 2313 – programme 04001 – service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de deux laveuses et d'une balayeuse - lancement d'un  
appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose qu'afin d'améliorer l'action de nettoyage des trottoirs et chaussées de la Ville de Dieppe, il est proposé dans le cadre du budget primitif d'investissement 2003, d'acquérir par voie d'appel d'offres ouvert une grosse laveuse de 6 m<sup>3</sup>, une petite de 2 m<sup>3</sup> et une balayeuse compacte en remplacement d'une grosse laveuse et d'une grosse balayeuse très vétustes.

L'appel d'offres, à lot unique, est estimé à 285 000 €TTC

Il est donc proposé au conseil municipal :

1/ d'adopter les termes du présent rapport

2/ d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer l'appel d'offres ouvert et de signer le marché correspondant avec le fournisseur retenu par la commission d'appel d'offres

3/ d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 2003, imputation 822-2157.160003 3444 article 2404 de la nouvelle nomenclature budgétaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Acquisition de sept véhicules utilitaires équipés  
Lancement d'un appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, propose, dans le cadre du budget primitif d'investissement de 2003, d'acquérir par voie d'appel d'offres ouvert décomposé en 3 lots séparés, 7 véhicules utilitaires équipés, en remplacement de véhicules vétustes ou déjà radiés, conformément au tableau récapitulatif ci après.

n° de lot	Nature du véhicule	Service destinataire	Nombre de places en cabine	Spécificité	Equipement	Observations
lot n°1	Fourgon tôlé Fourgon tôlé	Voirie Sports	7 avec banquette rabattable	Normal Rallongé et surélevé		
lot n°2	Utilitaire léger Utilitaire léger	Sports Affaires scolaires	2 2			
lot n°3	Châssis cabine	Espaces Verts Centre ville	3	PTAC 6t	2 caissons	Polybras et 1 caisson acquis en 2001
	Châssis cabine	Espaces Verts Janval	Double cabine 7 places	PTAC 6t	2 caissons	Polybras et 1 caisson acquis en 2001
	Châssis cabine	Espaces Verts Arboricole	Double cabine 7 places	PTAC 6t	Polybras, 3 caissons et rehaussés	

Les 3 lots séparés se décomposent et sont estimés comme suit :

Lot 1 : fourniture des deux fourgons estimés à 60 000 €TTC

Lot 2 : fourniture de deux véhicules utilitaires légers, estimé à 26 000 €TTC

Lot 3 : fourniture de 3 châssis cabine avec caissons dont 1 équipé d'un polybras, estimé à 115 000 €TTC. Soit un montant total de 201 000 €TTC

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1/ d'adopter les termes du présent rapport

2/ d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer l'appel d'offres ouvert pour les 3 lots, et à signer les marchés correspondants avec les fournisseurs retenus par la commission d'appel d'offres

3/ d'imputer les dépenses sur le crédit ouvert au budget 2003, imputation 020-2182-13008-34443, article 2402 de la nouvelle nomenclature budgétaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cité Vieux Bel Air - programme de démolition/reconstruction de 15  
logements locatifs - convention ville de Dieppe/Sodineuf  
Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que Sodineuf Habitat Normand doit réaliser, dans le cadre de la restructuration du quartier de Neuville Nord, un programme de démolition /reconstruction de 15 logements locatifs, dans le quartier du vieux Bel Air, sur des parcelles lui appartenant.

Afin de régler tous les aspects administratifs, techniques, financiers, les engagements de chacune des parties et le déroulement du calendrier de construction, SODINEUF propose une convention bipartite pour entériner les accords conclus.

Ceux-ci impliquent pour SODINEUF Habitat Normand, la réservation de 5 logements au bénéfice de la ville de Dieppe, pour proposition d'attribution.

Une convention particulière sera passée entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (C.A.R.D.) et SODINEUF Habitat Normand pour régler les interventions relevant de ses compétences de maître d'ouvrage sur cette opération.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble du dispositif proposé,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet de renouvellement du réseau gaz - convention de servitude  
Domaine public**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que EDF-GDF services Normandie Rouen, doit procéder au renouvellement du réseau gaz sur la commune de Dieppe, afin d'améliorer la distribution de gaz aux usagers.

Pour cela, la pose d'un poste de détente sur le trottoir situé à l'angle des rues du 19 août 1942 et Thomas Bouchard, est nécessaire.

L'aspect technique ayant reçu un avis favorable,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création de la servitude sur le domaine public de la ville de Dieppe au lieu précité,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Ladite convention sera enregistrée à la conservation des hypothèques de Dieppe par les soins de gaz de France, qui prendra en charge les frais correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Bilan de l'année 2002 des cessions et acquisitions foncières**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi 9512 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles est présenté à l'assemblée délibérante.

Au vu des tableaux présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2002 des cessions et acquisitions foncières.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** le bilan ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Friche industrielle Vinco - bail de location au profit de la  
Trésorerie Dieppe Banlieue**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de libérer les locaux situés au rez-de-chaussée de l'îlot Saint Jacques, pour y installer le service de la police municipale, la Municipalité a été amenée à mettre à disposition de la Trésorerie de Dieppe-Banlieue un autre local d'une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'îlot de gauche dans la friche industrielle Vinco, pour y entreposer des archives.

Le bail correspondant est consenti pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, reconductible d'année en année, sur la base d'un loyer annuel d'un montant de 18 296 €, payable trimestriellement.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le bail mettant à la disposition de la Trésorerie Dieppe-Banlieue, le local sis dans la friche industrielle VINCO,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le bail correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Rectification d'une erreur matérielle dans les pièces graphiques du  
Plan d'Occupation des Sols/P.L.U**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'à l'occasion d'une recherche sur les possibilités d'utilisation offertes par le P.O.S./P.L.U. de terrains situés dans le secteur de Puys, il est apparu que c'est à tort que ceux-ci sont classés en zone NDd sur le document graphique.

En effet, à la lecture du règlement, il apparaît que la zone NDd s'appelle NDc.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rectification de l'erreur matérielle constatée au niveau du document graphique du P.O.S./P.L.U. de Dieppe, en intitulant NDc la zone actuellement dénommée NDd, conformément au règlement et sans autre modification.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Occupation de l'assiette foncière du Golf par l'association sportive du  
Golf de Dieppe/Pourville**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les activités du golf de Dieppe sont actuellement organisées par l'association sportive du golf de Dieppe-Pourville, sur un terrain comportant des équipements, l'ensemble appartenant partiellement à la Ville de Dieppe.

Afin de permettre la continuité de ses activités golfiques, il convient d'autoriser ladite association à occuper les terrains et équipements qu'elle utilise.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'association sportive du golf de Dieppe-Pourville à occuper, à titre gratuit, le terrain (section BT n°16 & 25) et les équipements appartenant à la Ville de Dieppe, pour une durée d'un an à compter du 30 avril 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Réaménagements techniques des installations de radiotéléphonie  
Réservoir Eurochannel - avenant n°1 à la convention  
Ville de Dieppe/Orange France**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par convention en date du 2 octobre 2000, la ville de Dieppe mettait à la disposition de France Télécom mobiles, un emplacement sur la coupole du château d'eau et une surface de 15 m<sup>2</sup>, dans l'emprise de la parcelle cadastrée section 466 AK n° 366, pour y implanter des équipements de radiotéléphonie, moyennant un loyer annuel d'un montant de 1 524,50 €

Dans le cadre de l'évolution de son réseau, Orange France, l'opérateur, est amené à implanter de nouveaux équipements techniques, générant une demande d'une surface supplémentaire de 16 m<sup>2</sup>.

En contrepartie de l'occupation, Orange France versera à la ville de Dieppe une redevance annuelle d'un montant de 2 000 € nets, à compter de la signature dudit avenant n° 1, qui n'interviendra que lorsque la déclaration de travaux sera délivrée.

Au titre de son droit de contrôle exercé conformément à l'article 28 E du contrat d'affermage passé avec la Ville, en date du 4 décembre 1991, le fermier qui a donné un avis favorable est appelé à la signature de la convention tripartite.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble de ce dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation privative de ce domaine public.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Périmètre de Restauration Immobilière "Cœur historique de Dieppe"  
Enquêtes publiques préalables à la 4<sup>ème</sup> tranche de déclaration d'utilité  
publique de travaux et d'acquisitions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche, ciblant 40 parcelles, a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

La troisième tranche, validée par le conseil municipal du 3 février 2002 a ciblé 18 parcelles et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une 4<sup>ème</sup> tranche de DUP, qui porterait sur 17 parcelles. (voir liste des immeubles ci-jointe).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 17 parcelles repérées, 3 ont ainsi été ciblées pour cette quatrième tranche de DUP en vue d'une acquisition (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le lancement de la 4<sup>ème</sup> tranche de Déclarations d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée,

2°) de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de l'enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics,

3°) d'informer Monsieur le Préfet de Département que cette déclaration d'utilité publique devra être établie au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Implantation d'un poste de transformation électrique - collège  
Delvincourt - commune de Saint Aubin sur Scie - création de servitude**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que E.D.F. doit implanter un poste de transformation d'énergie électrique sur la parcelle cadastrée section B n° 6 située à Saint Aubin sur Scie, appartenant à la ville de Dieppe, sur laquelle est construit le collège Delvincourt.

Afin de régler les modalités de la mise à disposition du terrain, à titre gratuit, E.D.F. a proposé une convention de mise à disposition.

Vu l'avis favorable des services techniques ,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle précitée.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention publique d'aménagement "Cœur historique de Dieppe"  
Compte rendu annuel à la collectivité - Année 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Convention Publique d'Aménagement du Cœur Historique de Dieppe a été signée avec la SEMAD le 23 juillet 1999.

L'article 20.3 de cette convention stipule que le concessionnaire doit adresser pour approbation au concédant un compte rendu comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, un plan de trésorerie actualisé, ainsi qu'une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé.

#### Bilan de l'opération pour l'exercice 2002

Les opérations d'aménagement d'îlots prévus pour l'année 2002 ont été réalisées presque en totalité. Quelques travaux, liés aux commercialisations de décembre 2002, sont à terminer en 2003.

Les acquisitions envisagées qui n'ont pu aboutir seront menées à leur terme au cours de cette année.

Le dispositif de commercialisation local n'a pas donné les résultats escomptés. En revanche, toutes les ventes prévues pour maintenir l'équilibre financier du bilan ont été entreprises. Une société spécialisée dans la commercialisation de produits immobiliers dits « lois Malraux » a notamment acquis 2000 m<sup>2</sup>, vendus à 385 €/m<sup>2</sup>.

#### Prévisions pour 2003

L'année 2003 sera consacrée aux travaux de restructuration de l'îlot 16 Grande Rue, 9 rue du Haut Pas et de réhabilitation d'un immeuble nécessaire à la création de logement tiroir.

Les acquisitions seront importantes, notamment parce que plusieurs immeubles ciblés par les D.U.P. sont mis en vente par leurs propriétaires. Afin de contrôler les opérations et de garantir la qualité de réhabilitation, la SEMAD doit s'en porter acquéreuse.

Compte tenu des différents éléments à entreprendre avant la revente, les immeubles acquis en 2003 ne pourront être cédés qu'en 2004.

La commercialisation s'effectuera par des sociétés spécialisées dans la vente de ce type de produits et par les acteurs locaux du marché immobilier. Pour ce faire, il conviendra de redéfinir les bases du partenariat avec ces acteurs.

#### Bilan et Perspectives

Les résultats des quatre premières années sont positifs et prouvent que le dispositif fonctionne. La convention publique d'aménagement du Cœur Historique de Dieppe a notamment permis de réhabiliter 89 logements vacants, de reloger 50 familles et de réaliser des travaux dans 239 logements.

Une nouvelle convention d'OPAH de renouvellement urbain avec volet insalubrité doit intervenir au mois de juin 2003. Elle permettra de reconduire et de renforcer le dispositif mis en place en 1999. La mixité sociale du centre-ville est renforcée grâce à la création de subventions pour les logements intermédiaires qui vient compléter le dispositif d'aide pour les logements conventionnés et libres.

Les nouvelles orientations définies fin 2001 symbolisées par une implication de la SEMAD dans le marché immobilier avec une intensité plus forte que celle envisagée au lancement de l'opération se sont révélées justifiées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de l'opération année 2002 adressé par le concessionnaire, comportant le nouveau bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie actualisé et la note de conjoncture, tels qu'annexés au présent rapport.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.
- ☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Aliénation du patrimoine 23 rue Gustave Flaubert à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la S.A. DIALOGE a l'intention de procéder à la cession de l'appartement n° 23 de l'immeuble Bernardin de Saint-Pierre, situé 23 rue Gustave Flaubert à Neuville-lès-Dieppe, au profit de son locataire.

Conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation doit être consultée avant toute décision d'aliénation ainsi que sur le maintien ou non de la garantie des emprunts consentie par la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette transaction mais non sur le maintien de la garantie de l'emprunt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Expérimentation pour la mise en place d'un protocole de surveillance  
de la qualité des eaux de baignade en mer**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN (à partir de la question n°29), Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : M. HAMEL, Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET, M. ANCELOT, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par M. HAMEL à M. BAZIN, Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme TESTELIN à M. GRUEL (jusqu'à la question n°28), Mme HUCHET à Mme SAINT-PAUL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. PARIS à M. BEAUFILS, M. COIGNET à Mme HUREL.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe n'a pas concouru à l'attribution du « Pavillon bleu » cette année car, comme d'autres communes touristiques, elle conteste le mode d'attribution de ce « label » et la méthodologie effectuée pour les mesures.

Cependant, la municipalité entend s'inscrire dans une démarche volontaire permettant de mesurer en temps réel la qualité des eaux de baignade sur la plage de Dieppe. Par-là même, elle entend tout à la fois montrer l'excellente qualité des eaux et conforter, autant que besoin sera, les publics locaux ou touristiques quant à ladite qualité.

Pour atteindre cet objectif, la Ville s'est portée volontaire pour mettre en œuvre une expérimentation, à la suite d'une démarche présentée par les deux associations nationales de villes concernées par cette question.

Un suivi quotidien des eaux de baignade ainsi que des sources de pollution (éventuelles ou potentielles) en amont sera effectué, à compter du 30 juin 2003, dans le cadre d'une prestation conduite par la « Générale des Eaux », en liaison avec les associations nationales, et contrôlées par les services de l'Etat.

Cette action, dont le coût s'élève à 83 413 € est financée à 90% par l'agence de l'eau et le Feder (dans le cadre de l'objectif 2), reposera sur une convention établie avec la « Générale des Eaux » qui participera elle-même au cofinancement résiduel, laissant à la charge de la collectivité, la somme de 3 340 €, inscrite au budget de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Député-Maire de Dieppe à signer la convention avec la « Générale des Eaux »
- d'autoriser M. le Député-Maire de Dieppe à demander les subventions ainsi que les dérogations d'octroi.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. COIGNET)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

